

Au-delà de l'école : penser les préaux pour un usage mixte

Guide pour les communes



Vous trouvez ce document en ligne sur :
www.lausanneregion.ch/publications-2021-2026

Sommaire

Mot de Lausanne Région	5
POURQUOI S'INTÉRESSER AUX PRÉAUX SCOLAIRES ?	6
Qu'est-ce qu'un préau ?	7
Les enjeux liés aux préaux scolaires	8
COMMENT AMÉNAGER DES PRÉAUX RÉPONDANT AUX ENJEUX ACTUELS ?	18
Objectifs globaux	19
Objectif « Végétation et biodiversité »	19
Objectif « Sols et revêtements »	20
Objectif « Aménagement, équipement et mobilier »	20
Objectif « Accessibilité et mobilité »	21
Pensez à des aménagements temporaires !	23
QUI FAIT QUOI DANS UN PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT DE PRÉAU SCOLAIRE ?	28
Conception du projet	29
Étape 1 : Définition des objectifs	32
Étape 2 : Études préliminaires	33
Étape 3 : Étude du projet	37
Étape 4 : Appel d'offres	38
Étape 5 : Réalisation	39
Étape 6 : Exploitation	39
QUELS TYPES DE PARTICIPATION ET QUELLE COMMUNICATION PRÉVOIR ?	40
Degrés de participation et de communication	41
Acteurs clés et types de mobilisation	42
Avantages et points d'attention d'une démarche participative	43

QUEL BUDGET ET QUELS FINANCEMENTS ? **54**

Budget	55
Financements et subventionnements	57

OUVERTURE DES PRÉAUX SCOLAIRES : QUELS ENJEUX JURIDIQUES ? **60**

Démarches à entreprendre pour une utilisation mixte des préaux scolaires	61
Gestion des préaux scolaires	62

MAIS ENCORE ? **64**

Les préaux scolaires dans les communes de Lausanne Région – État des lieux	65
Le projet de recherche « PublicSchoolyards »	67

ANNEXES **72**

Index des retours d'expérience	73
Références citées dans le guide	74
Publications de Lausanne Région	76

MOT DE LAUSANNE RÉGION

Longtemps perçu comme un espace réservé au temps scolaire, le préau a entamé une mue significative ces dernières années. De plus en plus de collectivités s'engagent dans des démarches de réaménagement de leurs préaux scolaires, dans l'objectif de les transformer en lieux de vie, bien intégrés dans le tissu bâti de la commune. Des espaces publics de qualité, ouverts aux habitantes et habitants en dehors du temps scolaire et accessibles à toutes et tous.

Cette transformation est dans l'air du temps en Suisse romande et différentes communes de la région lausannoise ont déjà pris le train en marche. Reconnaître la double vocation des préaux – à la fois des espaces d'apprentissage et des lieux de vie ouverts sur le quartier – suppose toutefois de concilier une pluralité d'enjeux, parfois divergents : éducatifs, environnementaux, patrimoniaux, sociaux ou encore démocratiques. Une complexité qui appelle une approche transversale, fondée sur la collaboration entre disciplines et la mobilisation d'expertises complémentaires.

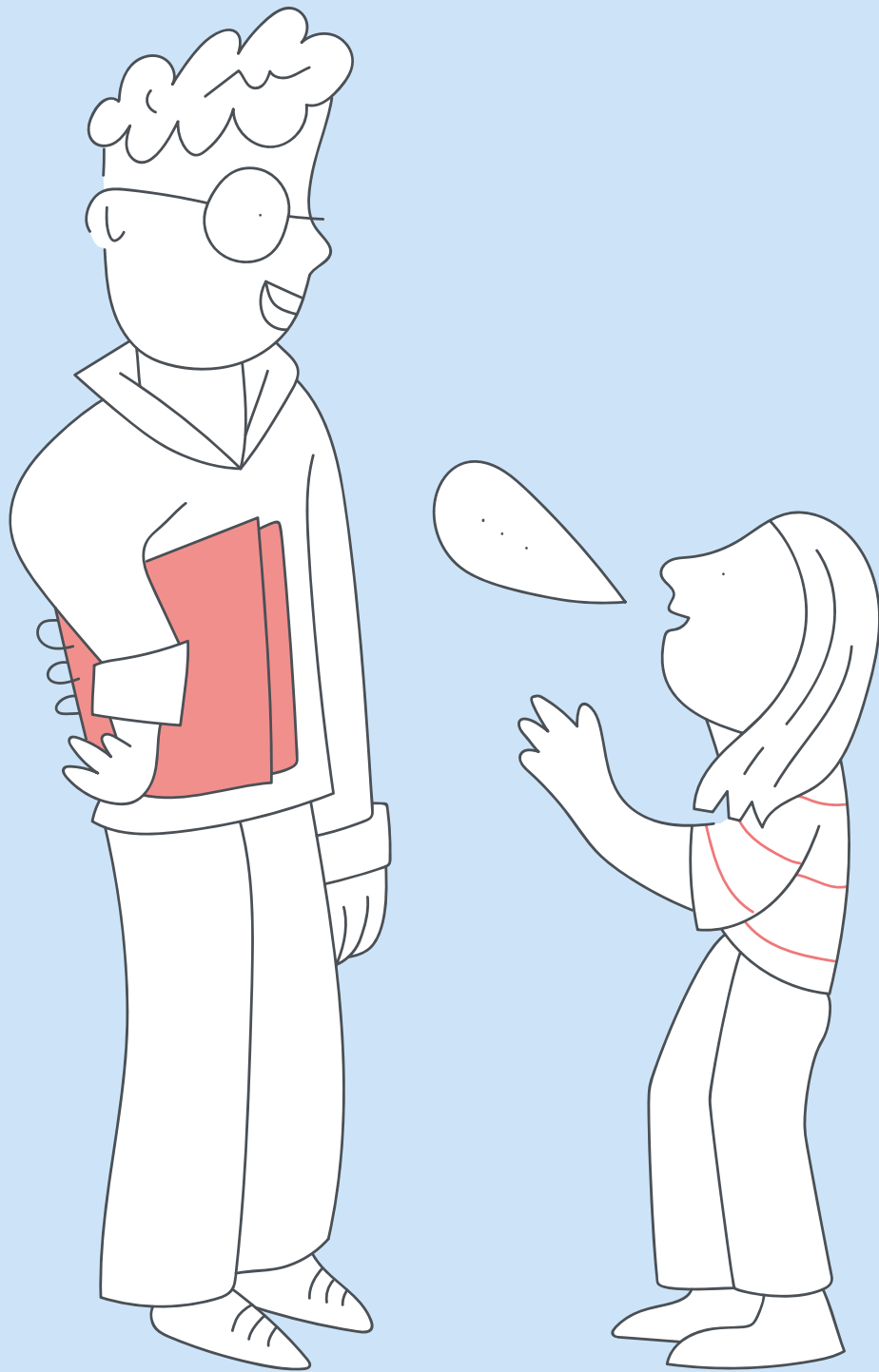
C'est dans ce contexte que Lausanne Région édite à l'intention de ses communes membres ce guide pratique *Au-delà de l'école : penser les préaux pour un usage mixte*. Il a pour ambition de répondre aux principales questions que se posent les communes, en mutualisant des informations issues de divers horizons, nécessaires pour relever ce défi partagé, tout en tenant compte des réalités propres à chacune.

Comment concevoir des préaux qui répondent aux enjeux actuels ? Quels acteurs intégrer dans la démarche ? Quelles ressources mobiliser pour passer à l'action ? Ce guide propose des outils concrets de réflexion et de mise en œuvre, enrichis par des exemples de projets menés dans la région. Ces derniers illustrent la diversité des solutions possibles et incarnent un partage de bonnes pratiques cher à Lausanne Région. La question de la participation, celle des financements et du partage des responsabilités sont également évoquées. Enfin, une analyse juridique vient compléter cette approche afin de répondre aux enjeux de droit liés à l'ouverture des préaux scolaires au public.

Fruit des travaux menés par la Commission « Enfance et Jeunesse », ce guide pratique s'inscrit dans la continuité du *Répertoire à l'usage des communes en matière de politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille*, édité en 2021 par Lausanne Région.

Lausanne Région remercie chaleureusement les membres de la Commission pour leur implication, ainsi que les communes pour leur participation à cette démarche. C'est grâce à elles et eux que ce guide peut être aussi proche du terrain et des enjeux communaux.

Pourquoi s'intéresser aux préaux scolaires ?



Les préaux scolaires constituent des espaces essentiels dans l'environnement éducatif et bâti. Bien plus que de simples lieux de transition entre les salles de classe et la rue, ils remplissent une fonction centrale dans la socialisation, la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des élèves, mais également dans le réseau d'espaces publics d'une localité. Ils sont des lieux emblématiques qui marquent l'identité d'un village ou d'un quartier, servant à la fois de cadre pour les récréations scolaires et d'espace de rencontre et de détente en dehors du temps scolaire.

QU'EST-CE QU'UN PRÉAU ?

Le mot préau désigne un espace, couvert ou non, généralement situé à l'intérieur de certains édifices tels que les hôpitaux, les monastères ou les prisons. Dans le contexte scolaire de la région lausannoise, et en Suisse romande plus généralement, le préau désigne globalement un espace extérieur, couvert ou non, destiné à accueillir les élèves durant les récréations et les pauses de midi prises en charge par les établissements scolaires et parascolaires. Les préaux, généralement localisés sur le domaine privé communal, sont des espaces ouverts, accessibles au public sous conditions, multifonctionnels, mutualisables et intégrés à un réseau.

Préaux ou places de jeux : différences majeures

2710

HEURES/AN

Disponibilité d'un préau en journée, hors temps scolaire

	PRÉAU SCOLAIRE	PLACE DE JEUX
Public	Réservé aux élèves pendant le temps scolaire	Espace public accessible à toute la population en tout temps
Fonction	Sert principalement d'abri et de lieu de rassemblement, de jeux et de transition	Conçue pour le divertissement
Aménagement	Peut être couvert ou découvert et souvent pourvu d'un équipement minimal	En plein air et équipée de structures pour les activités ludiques

LES ENJEUX LIÉS AUX PRÉAUX SCOLAIRES

Les enjeux liés à la conception des préaux scolaires varient selon les contextes locaux et les types d'établissements concernés. Une démarche d'aménagement ou de réaménagement doit s'inscrire dans une vision politique forte, reflétant les valeurs et les objectifs de la collectivité. Quelle que soit la situation, la diversité des enjeux impose d'aborder chaque projet avec une pluralité de regards et de compétences. Plutôt que de multiplier des interventions ponctuelles et isolées, il est crucial d'adopter une approche globale. En l'absence d'un projet cohérent et piloté par des spécialistes de l'aménagement, les fortes contraintes techniques, fonctionnelles et sociales risquent d'aboutir à des espaces inadaptés et peu valorisés. Pour faire des préaux de véritables lieux de vie, inclusifs et à la hauteur de leur potentiel, il est donc vivement recommandé de s'appuyer sur l'expertise de professionnel·les qualifié·es.

Ce chapitre vise à poser un cadre de réflexion stratégique et à identifier les compétences clés à mobiliser autour d'un projet de préau. Il propose également des arguments concrets pour initier des démarches, justifier des investissements et appuyer des demandes de financement en faveur de leur création, planification ou revalorisation. Il constitue en outre un répertoire d'enjeux essentiels à garder à l'esprit dès le lancement d'un projet, afin de garantir une prise en compte complète des facteurs qui influencent et qui sont influencés par la conception d'un préau.



Enjeux d'aménagement territorial, d'urbanisme et de patrimoine

- Contexte, localisation et intégration dans le site
- Réglementations et planifications supérieures
- Espaces publics mis en réseau
- Multifonctionnalité et pluri-temporalité
- Patrimoine



Enjeux de pédagogie, d'approche socioculturelle et de créativité

- Apprentissage et créativité
- Divertissement
- Exploration et autonomie
- Sociabilité
- Inclusion
- Genre
- Composante intergénérationnelle
- Bien-être et santé physique et mentale



Enjeux de pilotage et de gouvernance

- Création ou rénovation
- Maîtrise foncière
- Participation
- Intercommunalité, inter-responsabilité



Enjeux d'aménagement, de matériaux et de technologies

- Fonctionnalité
- Confort thermique et acoustique
- Éclairage intelligent
- Gestion des eaux



Enjeux de mobilité

- Accessibilité
- Connectivité
- Stationnement



Enjeu de durabilité environnementale

- Durabilité
- Climat et gestion des îlots de chaleur/fraîcheur
- Nature, écologie et biodiversité



Enjeux de sécurité et gestion des nuisances

- Voisinage
- Sécurité publique, déprédation et vandalisme
- Réglementation d'accès



Enjeux de conformité et de sécurité

- Sécurité
- Visibilité et surveillance
- Normes et recommandations



Enjeux d'aménagement territorial, d'urbanisme et de patrimoine

Contexte, localisation et intégration dans le site

- Un préau s'inscrit dans un tissu bâti et paysager qu'il est utile de prendre en compte pour assurer cohérence, accessibilité et intégration.
- Son rapport aux bâtiments scolaires, espaces verts, équipements publics et constructions privées influence son usage et son appropriation.
- Les enjeux peuvent varier selon le type de territoire : milieu dense ou zone périurbaine, environnement urbain ou naturel.
- Il est également essentiel, pour chaque projet, de distinguer s'il s'agit d'une nouvelle construction ou d'une rénovation du bâti, de la création d'un nouveau préau ou du réaménagement d'un préau existant. Ces éléments ont un impact direct sur la nature du projet et les modalités de sa gouvernance.

Réglementations et planifications supérieures

- Un préau s'inscrit dans un cadre réglementaire qu'il est essentiel de considérer dès la phase de planification. → PAGE 60
- Sa zone d'affectation ainsi que celle des parcelles environnantes influencent son aménagement.
- L'intégration du projet dans les démarches et planifications existantes (plan directeur communal, plan climat, etc.) garantit une cohérence avec les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité.
- Les synergies avec d'autres projets communaux ou régionaux, lorsqu'elles sont possibles, peuvent ouvrir la voie à des financements spécifiques, facilitant ainsi l'attribution de crédits et optimisant les ressources disponibles.

Espace public mis en réseau

- En tant qu'espace ouvert, un préau s'intègre dans un réseau plus large d'espaces publics, tels que les parcs, les places, les équipements sportifs et les chemine-ments piétons, favorisant la complémentarité des usages et la mutualisation des infrastructures pour la communauté.
- Des connexions fluides avec les espaces publics environnants permettent de créer des boucles de promenade et d'encourager les modes de déplacement actifs (marche, vélo), tout en renforçant l'ancrage du préau dans la vie locale.

Multifonctionnalité et pluri-temporalité

- Un préau devrait être pensé et conçu comme un espace multifonctionnel et pluri-temporel, adaptable à divers besoins et usages tout au long de la journée et des saisons (temps scolaire et hors temps scolaire).
- Selon la taille et les équipements de la commune, un préau peut devenir un espace public partagé, maximisant son usage et favorisant les interactions sociales, tout en optimisant les coûts d'entretien et d'aménagement.

Patrimoine

- Un préau peut être situé dans un site à forte valeur patrimoniale, nécessitant une attention particulière en matière de préservation et de mise en valeur du bâti existant.
- Dans un projet de rénovation ou de création d'un préau, il est important de respecter l'identité architecturale du lieu et de contribuer à maintenir l'authenticité du cadre.



OUVERTURE AU PUBLIC LE FUTUR SITE SCOLAIRE DE CHAMPS D'AULLIE, LE MONT-SUR-LAUSANNE

La Commune du Mont-sur-Lausanne laisse autant que possible les préaux scolaires ouverts au public en dehors des heures scolaires, et ce, depuis de nombreuses années. Elle a décidé de perpétuer cette politique d'ouverture dans le cadre de son projet de site scolaire de Champs d'Aullie.

Pourquoi ce choix ?

Ce projet se situe dans un quartier résidentiel à venir, destiné majoritairement aux familles en raison de sa topologie. Il prévoit une ouverture des alentours de l'école à l'ensemble de la population, car lui permettre de profiter librement des nouveaux aménagements et infrastructures est une volonté communale forte. Ces usages doivent toutefois respecter l'enseignement scolaire et le voisinage.

Comment ?

L'ouverture des préaux scolaires au public passe tout d'abord par une réflexion sur leur utilisation par la population. Plusieurs études ont été menées, notamment dans le cadre du concours architectural du site scolaire.

Quand ?

Le cahier des charges du concours concernant les espaces extérieurs du futur site scolaire évoquait en 2022 la possibilité d'ouvrir le préau scolaire au public en dehors des heures scolaires. En 2023, le projet lauréat, intitulé « 1, 2, 3, nous irons au bois », conçu par le bureau Soares Jaquier architectes en collaboration avec le bureau de paysagisme Approches SA, propose une cour verte conçue comme un parc ouvert à l'ensemble de la population. Cette volonté est confortée par le règlement de police récemment adopté par le Conseil communal en 2024, qui intègre un nouvel article sur l'accès aux bâtiments scolaires et aux alentours.

Démarches réglementaires ?

Le règlement de police permet à la Municipalité d'autoriser l'accès aux abords des écoles en dehors du temps scolaire et d'en fixer les règles d'utilisation. En cas de non-respect, ce règlement de police s'applique. De plus, subsidiairement, une signalétique rappelant les règles d'utilisation pourra être mise en place.

Propos recueillis auprès de Laurette Rohrbach, ancienne adjointe au chef du Service de l'urbanisme du Mont-sur-Lausanne et de Jean-Marie Urfer, municipal au Mont-sur-Lausanne.



Enjeux de pilotage et de gouvernance

Création ou rénovation	Le fait de se situer dans un contexte de création/planification ou de rénovation/revalorisation d'un préau influence considérablement le processus, le budget, les enjeux ainsi que les opportunités.
Maîtrise foncière	La maîtrise foncière est essentielle pour garantir la faisabilité d'un projet de préau. Le fait que la commune soit propriétaire des bâtiments scolaires ou bénéficie d'un droit de superficie constitue un atout majeur : cela élimine la nécessité de négocier avec des propriétaires externes et simplifie considérablement le processus. Les préaux, souvent situés sur le domaine privé communal, offrent ainsi des opportunités de requalification intéressantes et permettent une mise en œuvre plus fluide et cohérente des projets, tout en assurant leur pérennité et leur accessibilité à long terme.
Participation	Afin de garantir une adéquation optimale des aménagements aux besoins des usager-ères et de favoriser leur appropriation collective, la participation joue un rôle essentiel. Une démarche participative permet de s'assurer que l'espace réponde aux attentes du public tout en encourageant le respect et la pérennité des aménagements. → PAGE 40
Intercommunalité, Inter-responsabilité	Lorsqu'un préau scolaire est revalorisé ou réaménagé, il peut également bénéficier à des élèves provenant d'autres communes. Cette situation peut soulever des questions de concertation et de répartition des responsabilités, notamment en termes de financement.



Enjeux de mobilité

Accessibilité	L'accessibilité pour toutes et tous constitue un aspect essentiel, pouvant s'appuyer sur les principes d'accessibilité universelle.
Connectivité	Une bonne connexion – sûre et directe – aux cheminements piétons, pistes cyclables et transports publics (bus, tram, gares) est essentielle pour garantir un accès fluide à pied, à vélo ou en transports en commun.
Stationnement	Un préau est souvent à proximité immédiate des zones de stationnement, utilisées par les concierges et le personnel itinérant (infirmier-es, médiateur-trices, etc.), mais également par les élèves et les usager-ères externes (clubs sportifs, réunions communales, etc.), qui occupent les salles de sport ou les terrains extérieurs en soirée ou durant le week-end. Il est nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement pour tous ces acteurs.



Enjeux de sécurité et gestion des nuisances

Voisinage

Le préau soulève des enjeux importants en lien avec la réduction des conflits avec le voisinage. La gestion du bruit est essentielle pour éviter les nuisances pour les riveraines et riverains.

Sécurité publique, déprédation et vandalisme

Assurer la sécurité publique dans un préau nécessite la mise en place de mesures préventives contre la déprédation et le vandalisme, tout en cultivant la civilité et le respect des équipements. Cela passe notamment par des actions de sensibilisation menées en classe, l'installation de panneaux signalétiques rappelant les bonnes pratiques et les règles d'usage, ainsi que par le choix de matériaux robustes et durables, capables de résister aux usages intensifs. Encourager chez les élèves et les autres usager-ères un sentiment d'appropriation et de responsabilité permet de préserver les infrastructures, tout en garantissant un environnement scolaire à la fois serein et sécurisé.

Réglementation d'accès

Il est suggéré de réfléchir à la réglementation d'accès à cet espace afin de garantir la sécurité des élèves et de préserver la tranquillité de l'établissement.



Enjeux de pédagogie, d'approche socioculturelle et de créativité

Apprentissage et créativité

Le préau peut devenir un espace d'apprentissage informel, offrant aux enfants l'opportunité de développer des compétences sociales, créatives et physiques. En intégrant des éléments spécifiques et originaux dans sa conception, le préau en lui-même peut devenir un outil éducatif à part entière. Ces éléments peuvent également refléter les valeurs pédagogiques de l'établissement scolaire et l'identité culturelle du quartier.

Divertissement

Le préau est aussi un espace de jeu et de détente. Au-delà d'une surface accueillant la récréation, il peut intégrer des activités ludiques encourageant les élèves à se dépenser physiquement tout en s'amusant.

Exploration et autonomie

Le préau est un lieu propice à l'exploration et au développement de l'autonomie. Il permet aux enfants de prendre des initiatives, de tester leurs limites, de gérer leurs interactions et de prendre des décisions, favorisant ainsi leur indépendance et leur confiance en elles/eux.

Sociabilité

Un préau permet d'encourager la sociabilité. C'est un lieu où les enfants peuvent interagir, développer des relations amicales et apprendre à vivre en groupe. Ces moments de partage favorisent le développement des compétences sociales et de l'empathie, tout en permettant d'apprendre à gérer des conflits.

Inclusion

Le préau se conçoit comme un espace inclusif, accueillant tous les élèves, quels que soient leurs origines sociales, culturelles ou leurs besoins spécifiques. Des aménagements adaptés, notamment des zones de jeu accessibles aux personnes en situation de handicap, favorisent la pleine participation de chaque élève aux activités.

Genre

Le préau a pour mission de promouvoir une égalité de genre, en veillant à ce que les jeux et les espaces ne soient ni stéréotypés ni exclusifs. L'objectif est de favoriser une liberté d'expression et d'action pour tous les enfants, indépendamment de leur sexe ou de leur identité de genre, afin de déconstruire les normes sociales et permettre à chacun-e de s'épanouir.

Composante intergénérationnelle

Un préau peut aussi être un espace intergénérationnel où élèves et enseignant-es peuvent se rencontrer et échanger. Cela favorise un apprentissage mutuel, une meilleure compréhension entre les générations et des liens sociaux forts au sein de la communauté scolaire. En dehors des heures scolaires, des personnes de tous âges peuvent s'y rencontrer.

Bien-être et santé physique et mentale

Le préau joue un rôle essentiel dans le bien-être physique et mental des enfants en offrant des espaces de détente, de jeu et d'activité physique. En créant des environnements à la fois propices à l'activité physique et à la détente, stimulants et sécurisés, ils favorisent le mouvement, réduisent le stress et participent activement à l'équilibre et à la santé des élèves, enfants et adolescent-es.



Guides pour les communes

Les communes jouent un rôle clé dans la promotion de la santé mentale des jeunes ainsi que dans l'encouragement à l'activité physique. Afin de soutenir les communes dans la mise en œuvre de ces politiques publiques, Lausanne Région a publié les guides :

- *Élaboration d'une politique sportive communale. Contexte, enjeux et mise en œuvre, 2025* → [LIEN EN PAGE 76](#)
- *La santé psychique des jeunes – Leviers d'action à l'échelle communale, 2025* → [LIEN EN PAGE 76](#)



Enjeux d'aménagement, de matériaux et de technologies

Fonctionnalité	Il est essentiel de garantir un usage optimal du préau en installant du mobilier adapté au site (bancs, tables, gradins, abris et couverts, jeux, etc.) ainsi que les équipements nécessaires au bon fonctionnement quotidien du préau, comme des poubelles, des fontaines ou des points d'eau.
Confort thermique et acoustique	Le confort thermique et acoustique du préau représente aussi un enjeu important pour offrir un environnement agréable et fonctionnel. Le choix des matériaux et des revêtements s'effectue avec soin afin de limiter l'impact thermique. De la même manière, le confort acoustique repose sur l'utilisation de surfaces absorbantes et sur des aménagements paysagers appropriés.
Éclairage intelligent	La conception d'un préau vise à assurer sécurité et accessibilité tout en optimisant la consommation d'énergie et en limitant la pollution lumineuse. Lorsque cela est pertinent, le recours à un éclairage intelligent – capable d'ajuster l'intensité lumineuse en fonction des besoins réels – constitue une réponse efficace aux enjeux de confort, de sécurité et d'efficacité énergétique.
Gestion des eaux	L'aménagement du préau intègre la gestion des eaux pluviales en favorisant l'utilisation de revêtements perméables, de systèmes de rétention et d'infiltration (noues, bassins de rétention), ainsi que de dispositifs de récupération des eaux de pluie, afin de limiter les risques d'inondation. La prise en compte de cet enjeu a des répercussions majeures sur la qualité du projet, les ambiances créées et sur les coûts. Les solutions de gestion des eaux pluviales varient considérablement selon qu'il s'agit d'une rénovation ou d'une nouvelle construction. Les choix relatifs à la gestion des eaux contribuent à la création d'îlots de fraîcheur (voir ci-dessous).



Enjeux de durabilité environnementale

Durabilité	Il est essentiel que la conception d'un préau favorise la durabilité. L'utilisation de matériaux écologiques résistants, de techniques de construction responsables et d'infrastructures faciles à entretenir réduit l'empreinte environnementale de ces espaces.
Climat et gestion des îlots de chaleur/fraîcheur	Le préau, en tant que vaste espace extérieur libre, représente un fort potentiel de valorisation dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'inscrit dans une logique de transformation des espaces extérieurs, visant la résilience et la transition écologique face aux effets du changement climatique. Un aménagement réfléchi permet ainsi de transformer le préau en un véritable îlot de fraîcheur, bénéfique non seulement aux usager·ères de l'école, mais également à la population du quartier, contribuant à un microclimat plus agréable.
Nature, écologie et biodiversité	Un préau peut jouer un rôle clé dans la préservation de la biodiversité locale et la sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux.



RÉAMÉNAGEMENT DES PRÉAUX : L'APPROCHE GLOBALE DE LA VILLE DE RENENS

Constats sur les préaux scolaires : des espaces à repenser

La transformation des préaux s'inscrit dans une démarche de réaménagement visant à répondre à plusieurs constats majeurs. Aujourd'hui, ces espaces sont principalement dédiés aux jeux de ballons, ce qui limite leur inclusivité et leur accessibilité à d'autres types de pratiques et d'usager-ères. De plus, les surfaces sont majoritairement asphaltées et imperméables, offrant peu de diversité dans les revêtements.

L'un des autres problèmes identifiés est le manque d'ombrage, particulièrement dans les zones surveillées. Cette situation rend les espaces difficiles à utiliser durant les périodes de forte chaleur, réduisant ainsi leur attractivité et leur confort. La végétation, souvent plantée aux limites des parcelles pour des raisons esthétiques, ne permet pas aux enfants d'interagir directement avec la nature.

Enfin, les équipements présents sont souvent inadaptés ou insuffisants, limitant l'utilisation des préaux en dehors du temps scolaire et restreignant leur accessibilité à d'autres groupes de personnes. Par ailleurs, la majorité de l'espace du préau, souvent occupée par un terrain de sport, profite à une minorité d'élèves, laissant peu de place à des usages alternatifs. Il est donc essentiel de diversifier les espaces en intégrant des zones d'apaisement avec des bancs et des tables par exemple. De plus, les besoins varient aussi selon l'âge, ce qui implique d'aménager à la fois des aires de jeux dynamiques et des espaces dédiés au calme et à la détente.

Partenaires

Le projet est mené par la Ville de Renens en partenariat avec l'Atelier OLGa, un bureau d'urbanisme basé à Renens, qui apporte son expertise dans la conception d'espaces publics à travers un processus de démarche participative.

Vers des préaux plus adaptés et intégrés

Le projet de réaménagement des préaux scolaires renanais, en cours de développement, s'inscrit dans une approche globale intégrant une réflexion sur les espaces urbains, la mobilité et les usages de ces espaces publics. Différents périmètres sont considérés, dépassant la seule parcelle scolaire afin de mieux répondre aux spécificités locales. Ces étapes permettent d'adapter les solutions et d'impliquer les acteurs et actrices concerné-es. L'objectif porté par la Ville de Renens est de transformer ces espaces en lieux ouverts, accessibles et adaptés à une diversité d'usages, qu'ils soient scolaires ou liés à la vie du quartier. Pour garantir des aménagements en adéquation avec les besoins réels des usager-ères, le projet intègre une démarche participative encadrée et ciblée pour différents sites. Cette approche prend en compte les attentes des personnes impliquées à chaque étape du projet, tout en assurant une cohérence avec l'orientation définie et en apportant des réponses adaptées aux enjeux globaux des préaux scolaires.

Propos recueillis auprès de Luisa Alonso, architecte à la Commune de Renens.



Enjeux de conformité et de sécurité

Sécurité	Compte tenu du jeune public accueilli, le préau est tenu d'offrir un environnement sécurisé, en intégrant des aménagements adaptés et non dangereux, tout en minimisant les risques d'accident. La conception prend en compte les exigences formulées par le Bureau de prévention des accidents (BPA).
Visibilité et surveillance	Selon l'âge des élèves, le préau doit être conçu de manière à faciliter la vigilance des enseignant-es, afin de prévenir les comportements à risque et de garantir un environnement sécurisé.
Normes et recommandations	Le préau doit respecter les normes et recommandations en vigueur en matière d'accessibilité, de sécurité incendie, de mobilier et de revêtement pour assurer un espace conforme aux exigences légales et fonctionnel pour les usager-ères, y compris les personnes à mobilité réduite.

Recommandations en matière d'aménagements scolaires

du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

- ☒ « Les aménagements extérieurs comportent des aires de récréation ouvertes et couvertes, végétalisées, protégées du vent, et équipées si besoin de terrains de jeux. Les préaux ouverts et couverts sont distincts pour chaque cycle d'enseignement, exclusivement utilisés par les élèves de l'établissement durant le temps scolaire et conçus de manière à faciliter la surveillance. La végétation existante est conservée dans la mesure du possible. Les surfaces perméables sont favorisées. L'aménagement d'espaces verts arborisés de qualité (création de zones ombragées), d'aménagements en faveur de la biodiversité (haies, vergers, nichoirs, points d'eau) et d'un potager est fortement recommandé, pour leurs apports tant environnementaux (y compris climatiques) que pédagogiques. Lorsque le site est en relation avec une zone de verdure ou à proximité d'une telle zone, ces surfaces peuvent être adaptées. »
- ☒ « La surface du préau peut être combinée avec l'aire sportive tous temps. L'implantation des aménagements sportifs est pensée de sorte à ce que le travail dans les classes ne soit pas perturbé. »
- ☒ « Lorsque le site scolaire comprend des aires de circulation et de stationnement, celles-ci sont clairement distinctes des préaux. Les élèves et les véhicules admis à circuler à l'intérieur du périmètre scolaire utilisent des accès séparés. Le parcage des véhicules est autorisé exclusivement dans des zones spécialement aménagées. »



Aménagements scolaires – Recommandations

Canton de Vaud, juillet 2022 → LIEN EN PAGE 74

Normes générales en matière d'aménagements scolaires

*éditées par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
du Canton de Vaud*

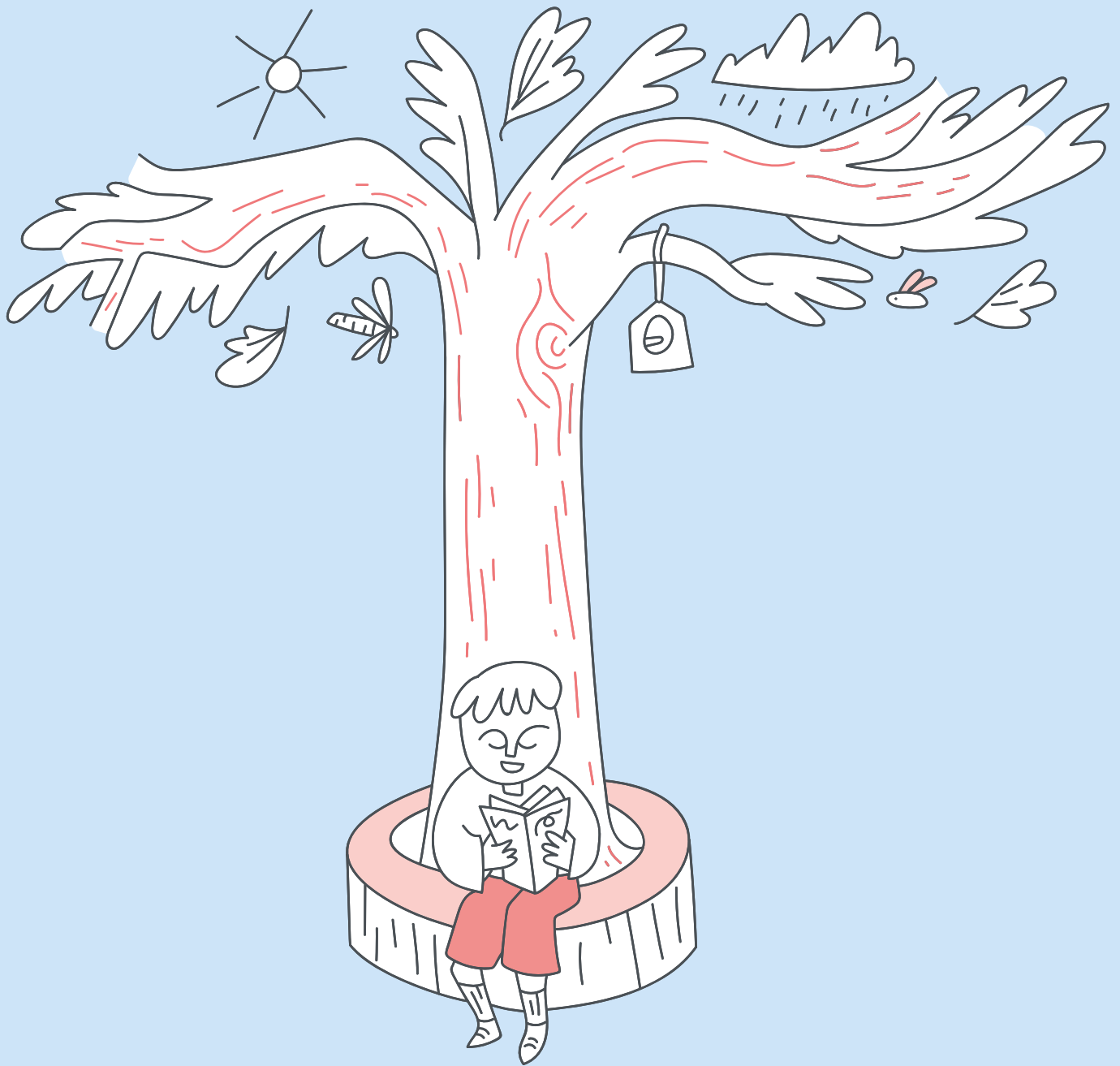
- ☒ « La dimension des aménagements extérieurs dépend du nombre d'élèves sur le site. Ils comportent des aires de récréation ouvertes et couvertes, protégées du vent, de la pluie et de la neige. Ils peuvent parfois être équipés d'installations destinées aux jeux. »
- ☒ « La surface de préau totale est de 120 m²/classe, dont 10 % couvert. Si le site scolaire comporte plusieurs préaux, chacun devrait être idéalement couvert à 10 %. »
- ☒ « Dans la mesure du possible, les préaux sont distincts pour chaque cycle d'enseignement, exclusivement utilisés par les élèves de l'établissement durant le temps scolaire et conçus de manière à faciliter la surveillance. »
- ☒ « La végétation existante est conservée dans la mesure du possible. L'aménagement d'espaces verts arborisés (création de zones ombragées), d'aménagements en faveur de la biodiversité, et d'un potager est fortement recommandé, pour leurs apports tant environnementaux (y compris climatiques) que pédagogiques. Lorsque le site est en relation avec une zone de verdure ou à proximité d'une telle zone, ces surfaces peuvent être adaptées. »
- ☒ « La surface du préau peut être combinée avec l'aire sportive tous temps. L'implantation des aménagements sportifs est pensée de telle sorte que le travail dans les classes ne soit pas perturbé. »
- ☒ « En ce qui concerne une installation en hauteur non conventionnelle, des mesures spécifiques doivent empêcher les enfants d'escalader les éléments de protection ou rendre l'escalade plus difficile, en sus des normes minimales applicables. Une attention particulière doit être prêtée à la chute d'objet éventuelle. »



Normes générales en matière de constructions scolaires

Canton de Vaud, juillet 2022 → [LIEN EN PAGE 75](#)

Comment aménager des préaux répondant aux enjeux actuels ?



La conception d'un préau scolaire varie selon les spécificités du public visé, l'âge des élèves, les usages projetés ainsi que les particularités de chaque établissement. Par ailleurs, le potentiel de transformation et d'appropriation d'un préau dépend fortement de son contexte : sa localisation, sa superficie, les contraintes architecturales, mais aussi les ressources humaines, techniques et financières disponibles. Dans un contexte marqué par la densification urbaine et la nécessité de repenser les infrastructures scolaires à l'aune des enjeux environnementaux, sociaux et éducatifs, la planification des préaux s'inscrit dans une logique de réponse à des objectifs multiples et transversaux.

OBJECTIFS GLOBAUX

- **Concevoir des espaces qui répondent tant aux besoins des élèves** (de différents âges) qu'aux autres publics en dehors du temps scolaire.
- **Mettre en réseau** le préau avec d'autres équipements ou espaces publics de la commune.
- **Viser une flexibilité**, tant fonctionnelle que temporelle, afin de créer un espace mutualisable.
- **Adopter des principes d'inclusivité et d'égalité de genre** : zones accessibles et adaptées à toutes et tous et espaces de jeu neutres et non stéréotypés en termes de genre.
- **Tirer profit de l'existant**.
- **Penser à l'entretien et à l'usage à long terme**.
- **Coordonner le projet** avec les planifications supérieures, les réglementations et les normes en vigueur.
- **Réglementer le site** : règles d'usage (horaires, plan d'espaces définis, etc.), règles d'entretien (plan de maintenance et d'entretien).

OBJECTIF « VÉGÉTATION ET BIODIVERSITÉ »

- **Diversifier les espaces verts et mettre en place des mesures favorables à la biodiversité** : prairies fleuries, haies vives, jardins potagers, buttes plantées, arbres fruitiers, etc.
- **(Re)végétaliser les sols** (confort thermique, gestion des eaux pluviales, biodiversité et qualité paysagère) : dégrappage/désimperméabilisation des sols durs, remplacement des surfaces minérales par des sols perméables et végétalisés, création de noues végétalisées et de bassins d'infiltration.
- **Créer de l'ombrage naturel** : arbres à grand développement, pergolas et tunnels végétalisés.
- **Favoriser la petite faune** : aménager des structures en faveur de la petite faune (nichoirs, tas de branches, hôtels à insectes, etc.).
Point d'attention : il conviendra toutefois d'installer ces aménagements à une certaine distance des tables et des jeux.

OBJECTIF « SOLS ET REVÊTEMENTS »

- **Faire la pesée des intérêts lors du choix des sols entre :** écologie (perméabilité, eaux, chaleur, biodiversité), sécurité (hauteur de chute), budget, entretien.
- **Maximiser les sols perméables et les matériaux drainants :** sol végétal, béton poreux, dalles engazonnées, copeaux de bois, etc.
Point d'attention : le sable ou les copeaux représentent des endroits favorables aux déjections d'animaux et nécessitent un entretien annuel.
- **Intégrer des revêtements sécurisés aux endroits nécessaires :** sols souples et amortissants sous les équipements de jeux.
Point d'attention : les sols amortissants/souples coûtent cher et impliquent des enjeux écologiques ainsi qu'un entretien important. Un regroupement des installations permet de limiter ces surfaces.
- **Différencier les zones :** utiliser différents types de revêtements (sable, bois, pavés, terre, stabilisé, enrobé, pelouse, etc.) pour délimiter les espaces et diversifier les usages.
- **Penser à la couleur et aux matériaux :** privilégier des matériaux clairs et naturels qui absorbent moins la chaleur.
- **Anticiper l'entretien :** choisir des matériaux durables et résistants aux conditions météorologiques ainsi qu'à une forte fréquentation.

OBJECTIF « AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER »

- **Installer du mobilier (modulable) :** bancs, tables, gradins, abris et couverts, éléments amovibles pouvant être utilisés pendant le temps scolaire et des événements.
- **Installer du mobilier inclusif (PMR, intergénérationnel) :** bancs avec accoudoirs.
- **Hauteur d'assises adaptée, espaces réservés pour les fauteuils roulants, etc.**
- **Prévoir des espaces de sport et des jeux :** terrain multisports, table de ping-pong, bac à sable, structure de grimpe, rondins en bois, jeux d'équilibre, jeux marqués au sol, cabanes.
- **Prévoir des espaces de détente, d'échanges et de lecture.**
- **Installer l'équipement nécessaire au fonctionnement du préau :** poubelles, fontaines ou points d'eau.
- **Intégrer des éléments signalétiques :** orientation, information, réglementation.
- **Prendre en compte le contexte et les enjeux patrimoniaux (culture du bâti) :** préservation d'éléments historiques (murs en pierres, structures anciennes, alignements d'arbres).
- **Intégrer des matériaux durables.**
- **Installer un éclairage intelligent :** détection de présence, variation selon l'heure et la saison.
- **Intégrer des éléments artistiques :** fresques murales, sculptures, jeux de formes et de couleurs.

OBJECTIF « ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ »

- **Séparer les flux** : zones piétonnes protégées, zones de dépose-minute, pistes cyclables, etc.
- **Garantir des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR)** : rampes d'accès et revêtements adaptés pour les fauteuils roulants et les poussettes, trottoirs et zones de circulation larges et réguliers.
- **Intégrer le préau dans le réseau d'espaces publics** : accès et cheminements fluides.
- **Aménager des racks ou arceaux sécurisés pour le stationnement des vélos et trottinettes** à proximité du bâtiment.
- **Garantir une voie d'accès pompiers et services d'urgence.**
- **Penser aux zones de dépose-minute.**

Quelques pistes pour concevoir un préau scolaire inclusif et non genré

- ✓ Garantir un partage équitable de l'espace en aménageant différentes zones adaptées aux besoins variés (jeu, sport, détente, échanges, repos)
- ✓ Organiser les zones de manière à éviter qu'un groupe monopolise l'espace central (par. ex. éviter de placer un terrain de foot au centre du préau)
- ✓ Installer des espaces de jeux inclusifs, des rampes d'accès et des revêtements adaptés aux fauteuils roulants
- ✓ Éviter les stéréotypes et codes genrés dans le choix des couleurs, des jeux et des éléments décoratifs
- ✓ Impliquer les élèves de tous genres et tous âges dans la conception de l'espace afin de s'assurer qu'il réponde aux besoins de chacun-e et favorise l'inclusivité



Le projet « Préaux en tous genres »

Il s'agit d'un projet de recherche qui vise à observer, documenter et analyser les activités et les interactions dans les préaux lausannois, sous le prisme du genre. Le projet a pour finalité de promouvoir la participation, la reconnaissance et la valorisation des besoins et des réalités des enfants dans l'espace public.

→ WWW.UNIL.CH/PREAUXENTOUSGENRES



Cahier de recommandations pour la transformation des cours d'école

Oasis, juin 2020 → [LIEN EN PAGE 74](#)

Guide pour l'aménagement d'une cour de récréation et de jeux proche de la nature

Cour verte, novembre 2023 → WWW.COURVERTE.CH/GUIDE

Des cours d'école végétalisées et aménagées en faveur de la biodiversité

Canton de Vaud, 2022 → [LIEN EN PAGE 74](#)

Kit pédagogique : monter un projet nature à l'école

Salamandre École → ECOLE.SALAMANDRE.ORG

Fabricants d'éléments de jeu à valeur pédagogique

Cour verte → [LIEN EN PAGE 74](#)



PENSEZ À DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES !

Pourquoi ?

- Les aménagements temporaires offrent des solutions souples et évolutives.
- Ces approches consistent à tester à petite échelle des agencements, du mobilier, des revêtements ou des usages, souvent avec des matériaux légers ou réversibles.
- Elles permettent d'expérimenter, de recueillir les retours des usagères et usagers et d'ajuster les dispositifs avant d'engager des transformations durables.
- Elles favorisent une appropriation progressive de l'espace par les utilisatrices et utilisateurs et permettent de prendre des décisions plus éclairées sur les aménagements pérennes.

Quoi ?

- L'urbanisme tactique désigne des interventions légères, rapides et souvent participatives pour tester des idées.
- L'acupuncture urbaine vise des micro-interventions ciblées qui permettent d'expérimenter des usages à des endroits précis, afin d'observer où et comment cela fonctionne, et de révéler les lieux où une transformation plus large a du sens.
- L'urbanisme transitoire consiste à activer temporairement des espaces ou terrains en attente de projet en y accueillant des usages provisoires, utiles et vivants, favorisant l'expérimentation.

Quand ?

- Lorsque les besoins ne sont pas encore clairement définis (avant de lancer une procédure).
- Lorsque les ressources financières et temporelles imposent une mise en œuvre progressive et qu'il est agréable de voir des choses changer dans l'intervalle.

Exemples d'aménagements

- Prototypes, mobiliers modulables
- Espaces végétalisés temporaires, bacs avec des plantes
- Marquages au sol





AMÉNAGEMENTS LE COLLÈGE DE COTEAU-FLEURI, LAUSANNE

Aménagements choisis

Le béton a été dégrappé sur une grande partie de la cour afin de permettre l'installation de divers aménagements pensés pour encourager le mouvement et le jeu des enfants. Conçus pour être utilisés en continu, ces aménagements servent aussi bien durant les heures de classe pour y enseigner différentes matières, qu'en dehors du temps scolaire, aux structures parascolaires et aux habitant-es du quartier. La cour a été aménagée en différents sous-espaces comprenant notamment : une zone de détente ombragée avec des bancs et des tables, une zone végétalisée avec des reliefs variés, un revêtement différent, de la végétation et un tunnel, un parcours sous les arbres où les enfants peuvent se cacher et jouer.

Pourquoi ce choix ?

La Ville de Lausanne entend renforcer le rôle des préaux scolaires en tant qu'espaces de qualité, à la fois pour la vie scolaire et pour celle des quartiers. Parallèlement, elle saisit l'opportunité que représentent ces espaces sur le plan environnemental afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de favoriser la biodiversité. L'ancien préau du Collège de Coteau-Fleuri, largement minéralisé et uniforme, ne répondait plus aux besoins actuels des élèves. À la suite de l'appel à projets « Cour verte », lancé par la Fondation RADIX à l'initiative de la Fondation Roger Federer, l'établissement scolaire, avec le soutien de la Commune et de la Commission d'établissement, a jugé essentiel d'y inscrire le collège afin de l'aligner sur les politiques de la Ville de Lausanne et sur l'approche méthodologique proposée par RADIX.

Mise en œuvre

Un groupe de travail a été mis en place par le Service des écoles et du parascolaire (SEP), rassemblant des représentant-es de l'école (enseignant-es, direction, concierge), du parascolaire, de la Commission d'établissement, des services communaux et de la Fondation RADIX. Le Service des parcs et domaines (SPADOM) a présenté un avant-projet de végétalisation du préau, concrétisant la transformation de la cour en intégrant les besoins de l'école et des parties prenantes, dans le respect des objectifs de la politique municipale et de la Fondation RADIX. Le projet a bénéficié du soutien d'un architecte paysagiste de la Ville de Lausanne, de la déléguée aux places de jeux et de l'implication active du groupe de travail. Par ailleurs, la Fondation RADIX, avec le soutien de la Fondation Silviva, a proposé une formation aux enseignant-es et encadrant-es de Coteau-Fleuri pour leur faire découvrir différentes façons d'exploiter le futur préau à des fins pédagogiques durant le temps scolaire. Le projet s'est conclu par une grande fête d'inauguration animée par les élèves et ponctuée d'une partie officielle. Une évaluation des aménagements a ensuite permis d'identifier les réussites et d'éventuelles pistes d'amélioration en vue de futures transformations d'autres préaux lausannois.

Coût et subvention

La Ville de Lausanne estime un budget de CHF 100 à 300.- par m² pour l'aménagement des préaux. Dans ce projet, la participation de la Fondation RADIX s'est élevée à CHF 33'000.-, tandis que la Ville a investi environ CHF 75'000.-, les heures de travail du personnel communal n'étant pas incluses. Les coûts les plus importants concernent les travaux de génie civil avec le dégrappage du béton.

Propos recueillis auprès de Fabienne De Pietro, adjointe administrative au Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne.



La politique lausannoise des préaux scolaires

Ville de Lausanne → [LIEN EN PAGE 75](#)





AMÉNAGEMENTS LA PLACE DE SPORT, SAVIGNY

Inaugurée en 2023, la nouvelle place de sport de Savigny s'impose comme un véritable pôle sportif moderne, polyvalent et ouvert à toutes et tous. Elle regroupe des infrastructures de grande qualité : un terrain multisports, un terrain de football en gazon synthétique, une piste d'athlétisme de 100 mètres, deux pistes de saut (longueur et hauteur), une aire de lancer du poids ainsi qu'un skate park.

Utilisatrices et utilisateurs

Cette zone sportive, attenante à l'établissement scolaire, offre aux élèves un accès privilégié, non seulement pendant les cours d'éducation physique, mais également, pour certaines installations, durant les temps de récréation. Elle s'intègre ainsi naturellement à l'environnement scolaire, en prolongeant les espaces dédiés à l'apprentissage par un lieu propice à l'activité physique et sportive des élèves.

Pensée pour répondre non seulement aux besoins de l'établissement scolaire, mais également des clubs sportifs et des habitantes et habitants, cette zone sportive s'inscrit dans une démarche inclusive et accessible à toutes et tous.

Au-delà de sa vocation purement sportive, cette place joue un rôle social essentiel : elle constitue un lieu de vie et de rencontre pour l'ensemble de la population.

Horaires d'utilisation

La Municipalité n'a pas imposé d'horaires d'utilisation, mais la place de sport n'est pas éclairée. Des caméras ont été installées dans le préau scolaire et sur la place de sport.

Coût

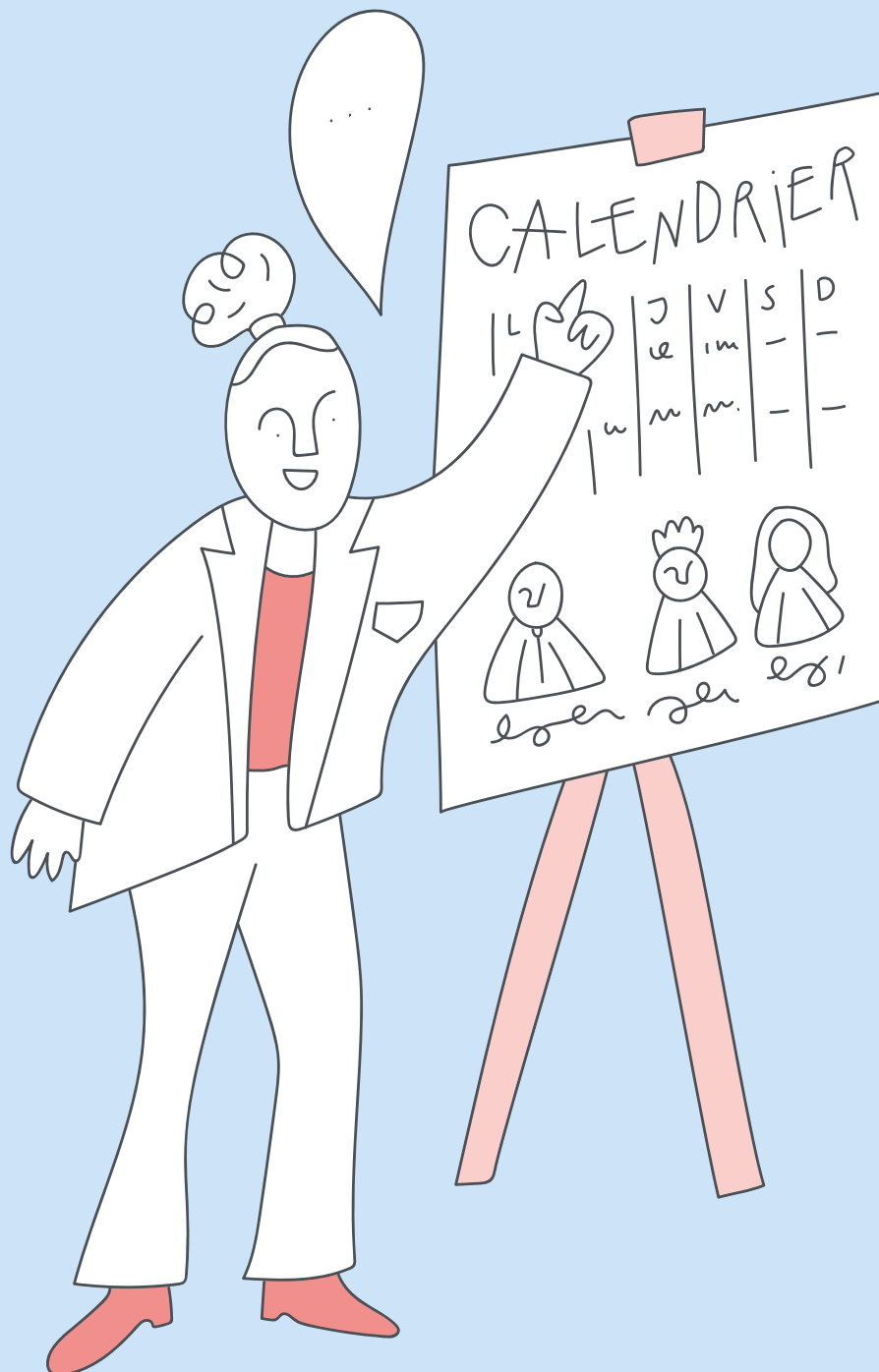
CHF 2,6 millions avec un soutien du Fonds du sport vaudois.

Réalisation

Ce projet a été réalisé par la Municipalité de Savigny et la société Realsport. Le skate park est le résultat d'une démarche participative. En effet, l'association Riding4Future a été créée en 2022 dans le but d'impliquer les jeunes dans la conception du nouveau skate park. Ils et elles ont pris part à deux ateliers participatifs, non seulement pour identifier les besoins des utilisatrices et utilisateurs, mais aussi pour définir les grandes lignes du projet et valider son plan final. Aujourd'hui, les membres de l'association ont pour missions de contribuer à l'entretien du skate park, d'organiser des événements et de servir de relais auprès de la commune.

Propos recueillis auprès de Daniel Métraux, municipal à Savigny.

Qui fait quoi et quand dans un processus d'aménagement de préau scolaire ?



Dans le contexte suisse, les projets de construction ou d'aménagement s'appuient généralement sur les normes SIA, qui fournissent un processus cadrant pour définir les rôles, les phases et les délais types d'un projet. Le choix des acteurs à impliquer, le calendrier et le temps estimés pour la mise en œuvre d'un projet de préau scolaire dépendent de facteurs spécifiques : la nature du projet (création, réhabilitation légère ou lourde), la taille de l'espace concerné, la complexité des travaux envisagés, les délais administratifs ainsi que les processus internes de décision et de validation.

CONCEPTION DU PROJET

La norme SIA 112, intitulée « Modèle : Étude et conduite de projet », est une norme de compréhension, visant à harmoniser et à clarifier les processus de planification et de gestion de projet dans le domaine de la construction. Cette norme décrit le déroulement des études par phases, avec une répartition des rôles entre les acteurs concernés. Elle sert de cadre pour la définition des objectifs, les études préliminaires, l'étude du projet, l'appel d'offres, la réalisation et l'exploitation.

Processus d'élaboration d'un projet de préau scolaire

Le tableau synoptique, présenté à la page suivante, a été élaboré à partir de la norme SIA 112. Il a été ajusté avec des paysagistes, sur la base de retours d'expérience issus de projets concrets d'espaces publics, tout en tenant compte des besoins et contraintes spécifiques aux préaux scolaires. Le calendrier et le temps proposés devront être adaptés à la nature du projet et à la taille du préau. Le processus devra intégrer les délais liés aux validations municipales, les marges de manœuvre concernant les finances publiques, ainsi que les procédures habituelles d'octroi des crédits d'études et d'ouvrage, qui peuvent varier d'une commune à l'autre.

Les six étapes présentées dans le tableau sont ensuite développées dans les pages de ce chapitre.

Phasage estimatif lié aux phases SIA 112

	ÉTAPE 1 DÉFINITION DES OBJECTIFS	ÉTAPE 2 ÉTUDES PRÉLIMINAIRES	ÉTAPE 3 ÉTUDE DU PROJET
Phase SIA	Phase SIA 11 Besoins et approche méthodologique	Phase SIA 21 Définition du projet de construction et étude de faisabilité Phase SIA 22 Procédure de choix de mandataires	Phase SIA 31 Avant-projet : emprises emplacements, formes, proportions Phase SIA 32 Projet de l'ouvrage Phase SIA 33 Demandes d'autorisation et dossier de mise à l'enquête
Budget	Budget initial (V0)	Budget indicatif (V1) +/- 30 % → PAGE 57	En phase SIA 31 Budget estimatif sommaire (V2) +/- 15 % En phase SIA 32 Budget estimatif affiné (V3) +/- 10 %
Acteurs concernés	• Maîtrise d'ouvrage • Direction d'établissement scolaire	• Maîtrise d'ouvrage	• Maîtrise d'ouvrage • Comité technique mandataire (pilotage du groupement) • Groupe de travail • Mandataire (pilotage du groupement)
Durée de la phase	Au moins 1 mois	2 à 3 mois	3 à 8 mois
Démarche participative		• Questionnaire	• Atelier participatif/créatif/ de co-conception • Information publique

PROJET D'AMÉNAGEMENT	ÉTAPE 4 APPEL D'OFFRES	ÉTAPE 5 RÉALISATION	ÉTAPE 6 EXPLOITATION
	Phase SIA 41 Appel d'offres, comparaison des offres et propositions d'adjudication	Phase SIA 51 Projet d'exécution Phase SIA 52 Exécution de l'ouvrage <i>Dans la mesure du possible : exécution des travaux pendant les vacances scolaires</i> Phase SIA 53 Mise en service et achèvement <i>Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) : vérification</i>	Phase SIA 61 Fonctionnement Phase SIA 62 Surveillance, contrôle, entretien Phase SIA 63 Maintenance
	- Maîtrise d'ouvrage - Mandataire (optionnel)	- Maîtrise d'ouvrage - Mandataire (direction des travaux) - Entreprises	
	3 à 4 mois	Au moins 3 mois	
CONTRAT(S) D'ENTREPRISE(S)	Événement/atelier de co-construction	Événement/atelier de co-construction	Événement avec les acteur·rices concerné·es (usager·ères scolaires/hors scolaires et population)

Le calendrier et le temps estimé peuvent varier en fonction de la nature du projet, de la taille du préau, de la complexité des travaux, des délais administratifs et des processus de décision. La démarche participative peut être amenée à évoluer selon les volontés communales.

ÉTAPE 1 : DÉFINITION DES OBJECTIFS

L'aménagement d'un préau repose idéalement sur une vision partagée entre les acteur·rices politiques et techniques afin d'assurer une cohérence entre les attentes, les contraintes budgétaires et les objectifs stratégiques de la commune.

Phase SIA	11 – Besoins et approche méthodologique
Durée de la phase	Au moins 1 mois
Acteurs concernés	Maîtrise d'ouvrage / Direction d'établissement scolaire

PHASE SIA 11

- Définir les besoins et les objectifs globaux → PAGE 19
- Se coordonner avec les communes faisant partie du regroupement scolaire pour assurer une gestion partagée et équitable
- Définir l'approche méthodologique
 - Type de projet (nouveau préau, réaménagement global ou partiel, interventions légères et ponctuelles, interventions transitoires, ouverture sur le quartier)
 - Type de gestion
- Informer la Direction d'établissement du processus
- Éventuellement formuler un budget initial (budget 0) et des scénarios de financement, ou passer à l'étape 2 sans budget

ÉTAPE 2 : ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

La réussite d'un projet repose sur l'attribution de rôles clairs. Au sein de la commune, il est nécessaire de définir quel service communal fait quoi, qu'il s'agisse de la planification, de la consultation, de la réalisation et de l'entretien (écoles, parascolaire, affaires sociales, culture, espaces verts, voirie, travaux, sports).

Phase SIA	21 – Définition du projet de construction et étude de faisabilité 22 – Procédure de choix des mandataires
Durée de la phase	2 à 3 mois
Acteurs concernés	Maîtrise d'ouvrage

PHASE SIA 21

Définition de l'organisation

- Définir la gouvernance et les acteurs → TABLEAU CI-APRÈS
- Identifier des mandataires/professionnel-les les plus adapté-es (mandats par types d'intervention) et contacts préalables
- Clarifier le type de démarche participative (si prévue)
- Consolider le calendrier
- Élaborer le budget indicatif (budget 1), +/- 30 %

Faisabilité technique : contraintes et opportunités

- Procéder à une analyse du site (localisation et contexte, surfaces, drainages, végétaux, sondages sols)
- Procéder à une analyse des réglementations et normes (droit de l'aménagement du territoire, aménagements extérieurs des constructions scolaires, sécurité des places de jeux, accessibilité PMR, etc.)
- Analyse des documentations supérieures (plan climat, plan directeur communal)

PHASE SIA 22

- Élaborer un cahier des charges
- Procéder à l'adjudication du/des mandat(s) pour les études sous réserve des budgets octroyés par le Conseil communal
- Rédiger un préavis pour la réalisation et les études (si besoin)
- Valider le planning de réalisation et le devis général
- Budget indicatif (budget 1), +/- 30 %
- Rechercher les financements (fonds communaux, subventions, partenariats publics-privés, etc.) → PAGE 57

Gouvernance et acteurs

Ce tableau recense les types d'acteurs susceptibles d'intervenir dans un projet de création ou de réhabilitation de préau scolaire. Certains sont incontournables (comme la Municipalité), tandis que d'autres sont à désigner, à engager ou à mobiliser selon les enjeux spécifiques du projet (comme les mandataires spécialisés), voire facultatifs selon les objectifs poursuivis.

Mandataires

Il est essentiel d'identifier les mandataires et professionnel·les les plus adaptés en fonction des besoins spécifiques du projet. Selon les interventions requises, différents types de mandats peuvent être attribués (paysagistes, architectes, urbanistes, ingénieurs civils et environnementaux, spécialistes en participation ou en patrimoine, etc.). Un contact préliminaire avec les prestataires potentiels permet d'affiner la sélection et d'optimiser les coûts et les délais. Il faut évaluer s'il s'agit d'une procédure de mise en concurrence : appel d'offres, concours de projet, mandat d'étude parallèle.



Point d'attention

Si des jeux sont intégrés au projet de préau, il est primordial de collaborer avec un·e paysagiste pour avoir une réflexion globale (intégrant de la végétation, etc.) et ne pas uniquement remplir l'espace avec les jeux.

Groupe de travail (GT)

Il est suggéré de mettre en place un groupe de travail (GT) pour garantir une approche intégrée et collaborative tout au long du processus. Le type de GT peut varier selon le contexte. La commune doit être représentée (parfois par la Municipalité, toujours par un ou plusieurs services techniques). Dans la majorité des cas, un groupe interne à l'école (direction, concierges, enseignant-es) joue un rôle clé.

IDENTIFICATION DE LA GOUVERNANCE ET DES ACTEURS		QUI	ROLES / ACTIONS
Maitrise d'ouvrage (MO)		Municipalité	- Stratégie - Validation
	Comité technique	Service communal en charge	- Coordination - Recommandation - Suivi technique
Mandataires pour les études et le suivi du chantier	Pilote du groupement	Définir qui : - Architectes-paysagistes - Architectes - Architectes-urbanistes	- Conception - Pilotage - Direction des travaux
	Génie civil	Ingénieur-es civil-es	- Conception - Apport technique
	Participation	Spécialistes participation	- Participation - Médiation
	Expert-es optionnel-les selon le contexte et les enjeux	- Ingénieur-es environnement - Spécialistes patrimoine - Spécialistes santé publique - Spécialistes éclairage - Spécialistes biodiversité - Spécialistes climat - Spécialistes sociologie - Spécialistes mobilité	- Conception - Apport technique
Groupe de travail		- Membre de la Municipalité - Autres services communaux - Direction de l'école - Concierges - Enseignant-es (délégué-e à la durabilité) - Élèves, Conseil des délégué-es - Parascolaire (UAPE-APEMS) - Unité PSPS (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) - Commission / Conseil d'établissement scolaire - Association des parents d'élèves - Riverain-es - Associations, sociétés locales - Expert-es externes (architectes, paysagistes, fournisseurs de jeux, ingénieur-es environnement, etc.)	- Suivi - Co-conception
Usagers et usagères Publics		- Public durant le temps scolaire (élèves, concierges, enseignant-es, direction, parascolaire) - Public hors temps scolaire (enfants et jeunes, familles, riverain-es, clubs de sport)	- Information - Consultation - Co-construction
Entreprises pour la réalisation	Gros œuvre (terrassement, réseaux,...)	Entreprise de construction	- Construction - Réalisation
	Second œuvre (sols, plantations, petites constructions,...)	Paysagistes	
	Équipements, jeux, mobilier, fontaines, arbres, plantes, éclairage	Fournisseurs divers	
	Signalétique	Graphistes	
	Art, fresques	Artistes	
Entretien		Service communal en charge	- Entretien - Maintenance



ÉTUDE DE FAISABILITÉ LE COLLÈGE DE BOIS-MURAT, ÉPALINGES

Public interrogé

- L'école
- Les garderies et les UAPE (AAEE Association d'accueil de l'enfance d'Épalinges)
- La bibliothèque
- Le CAP (Centre d'animation socioculturelle palinzard)
- La conciergerie

Partenaire

MAP Paysage, Lausanne

Restitution

Dossier de synthèse. Plan, coupe et estimatif du prix.

Durée de la démarche

Mai à juin 2024 : séances avec le public interrogé

Juillet à fin octobre 2024 : séances avec MAP, le service et le public concernés

Décembre 2024 : présentation à la Municipalité

Ressources humaines nécessaires à l'élaboration de cette démarche

Une conseillère municipale

Un chef de service

Un chef de projet, responsable des travaux à Bois-Murat

Le mandataire, MAP Architectes paysagistes

Coût

Env. CHF 39'000.–

Résultats de cette démarche

Un avant-projet, validé par toutes les parties prenantes.

Propos recueillis auprès de Stefan Baumann, chef du Service urbanisme, architecture, énergie & durabilité, Commune d'Épalinges.

ÉTAPE 3 : ÉTUDE DU PROJET

La réussite d'un projet repose sur des rôles clairs. Au sein de la commune, il est nécessaire de définir quel service communal fait quoi, qu'il s'agisse de la planification, de la consultation, de la réalisation et de l'entretien (écoles, parascolaire, affaires sociales, culture, espaces verts, voirie, culture, travaux, sports).

Phase SIA	31 – Avant-projet : emprises, emplacements, formes, proportions 32 – Projet de l'ouvrage 33 – Demandes d'autorisation et dossier de mise à l'enquête
Durée de la phase	3 à 8 mois
Acteurs concernés	Maîtrise d'ouvrage Comité technique Mandataire (pilotage du groupement) Groupe de travail

- PHASE SIA 31**
- Définir le périmètre, les usages et les espaces globaux (préau couvert ou non couvert, espace libre, espace sportif, espace de jeux, espace de détente, espace végétalisé, espace mixte)
 - Définir le type de démarche participative et évaluation des personnes consultées → PAGE 40
 - Synthétiser les besoins, les attentes globales et les points d'attention
 - Vérifier l'efficacité de l'entretien futur
 - Établir un calendrier
 - Procéder à diverses consultations : autres services communaux, services cantonaux, direction de l'école, etc.
 - Établir un éventuel premier contact avec le Bureau de prévention des accidents (BPA). Cette consultation sera essentielle en phase 5 pour assurer la conformité de certains aménagements (jeux, infrastructures spécifiques)
 - Élaborer un avant-projet (périmètre d'intervention, aménagements généraux, sol perméable/imperméable, végétation, mobilier, etc.)
 - Plan (par ex. 1:500)
 - Coupes générales (par ex. 1:100)
 - Budget estimatif sommaire (budget 2), +/- 15 %

- PHASE SIA 32**
- Élaboration du projet d'ouvrage (concept d'aménagement, carnet de matérialité, palette végétale, choix du mobilier et des fournisseurs [devis], superstructures, fosses de plantations, etc.)
 - Plan de détail (1:100)
 - Coupes techniques (1:20, 1:10)
 - Budget estimatif affiné (budget 3), +/- 10 %

- PHASE SIA 33**
- Organiser une séance d'information publique (échanges et sensibilisation aux objectifs)
 - Élaborer un dossier pour la demande de permis de construire et de mise à l'enquête

ÉTAPE 4 : APPEL D'OFFRES

Phase SIA	41 – Appel d'offres, comparaison des offres et propositions d'adjudication
Durée de la phase	3 à 4 mois
Acteurs concernés	Maîtrise d'ouvrage Mandataire

- PHASE SIA 41**
- Élaborer les documents d'appel d'offres
 - Lancer les appels d'offres
 - Réceptionner et analyser les offres
 - Procéder à l'adjudication, communiquer la décision au(x) lauréat(s)

ÉTAPE 5 : RÉALISATION

Phase SIA	51 – Projet d'exécution 52 – Exécution de l'ouvrage 53 – Mise en service et achèvement
Durée de la phase	Au moins 3 mois
Acteurs concernés	Maîtrise d'ouvrage Mandataire (direction des travaux) Entreprises

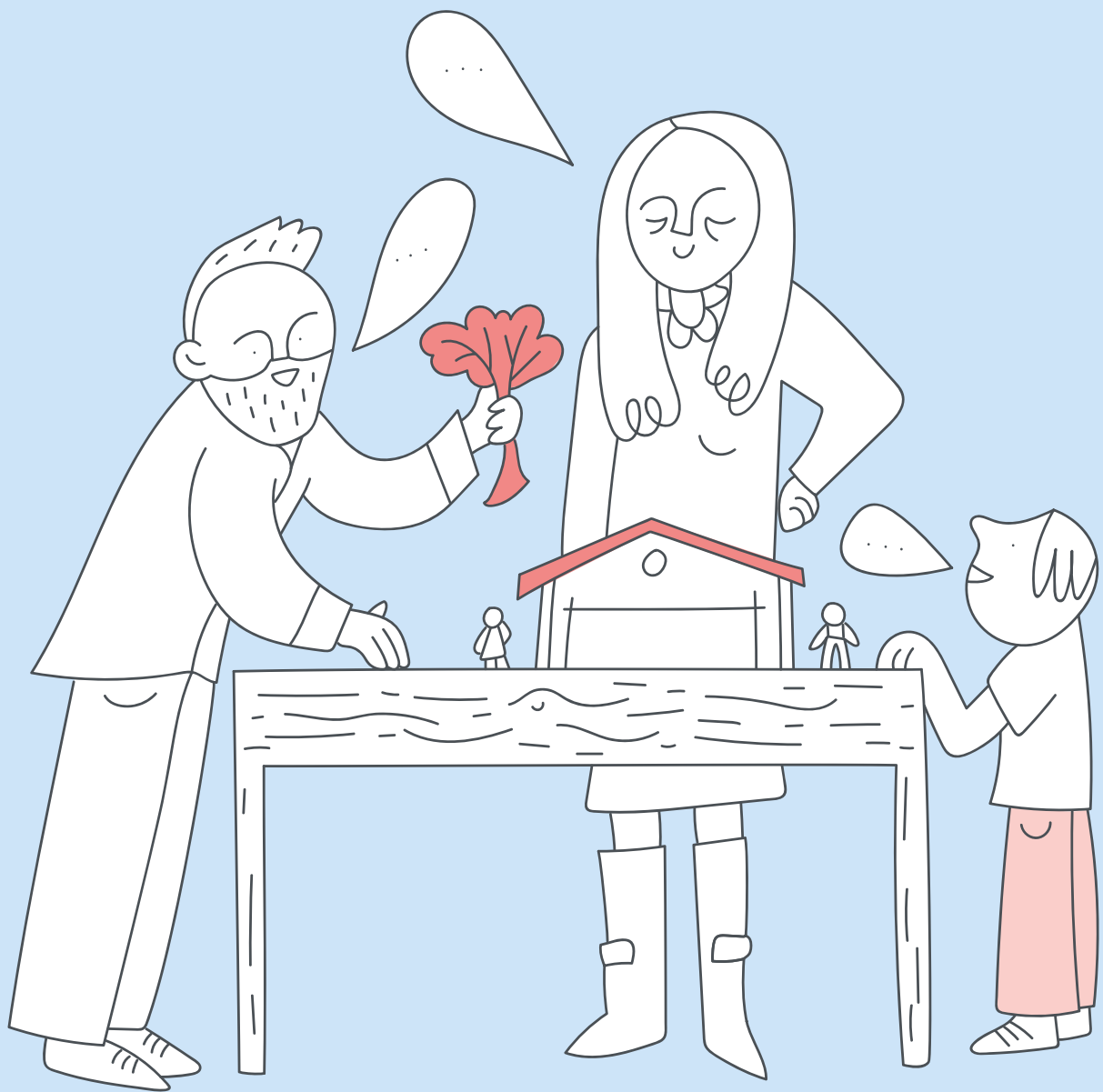
- | | |
|--------------|--|
| PHASE SIA 51 | <ul style="list-style-type: none">→ Conclure les contrats d'entreprise→ Préciser les coûts et les délais→ Organiser une séance de démarrage des travaux (puis séances de chantier, par ex. 1x/semaine)<ul style="list-style-type: none">• Clarification de l'organisation et du phasage• Validation des bons de commande (viser les matériaux) |
| PHASE SIA 52 | <ul style="list-style-type: none">→ Phase de coordination des mandataires, entreprises et fournisseurs, ainsi que suivi et contrôle de chantier |
| PHASE SIA 53 | <ul style="list-style-type: none">→ Procéder à la vérification des métrés→ Élaborer et réceptionner le plan de récolement→ Procéder à un contrôle final des coûts→ Réception de l'ouvrage
(Finitions ? Reprises si imperfections ? Élimination des défauts constatés ?)→ Demander la vérification au Bureau de prévention des accidents (BPA)→ Organiser une inauguration→ Évaluer le processus participatif |

ÉTAPE 6 : EXPLOITATION

Phase SIA	61 – Fonctionnement 62 – Surveillance, contrôle, entretien 63 – Maintenance
-----------	---

- | | |
|------------------------|--|
| PHASES SIA
61-62-63 | <ul style="list-style-type: none">→ Phase d'exploitation de l'ouvrage, organisation éventuelle d'animations et d'événements. Phase d'ajustements en fonction des retours d'expérience. |
|------------------------|--|

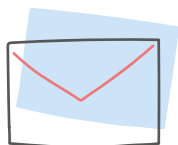
Quels types de participation et quelle communication prévoir ?



Une participation active de la population et une communication claire tout au long du projet sont les clés d'une bonne acceptation. Elles garantissent une meilleure prise en compte des besoins des usagères et usagers, facilitent leur appropriation, réduisent les résistances potentielles et assurent un plus grand respect de l'aménagement (diminution du vandalisme). Les exemples pratiques présentés dans ce guide témoignent de la diversité des approches mises en œuvre pour engager une démarche participative, ainsi que des bénéfices concrets que cette dernière peut générer.

DEGRÉS DE PARTICIPATION ET DE COMMUNICATION

Plusieurs types de participation et de communication peuvent être mis en place avec des degrés d'implication plus ou moins importants.



Information, communication

Pour tenir les usager-ères et la population informé-es des étapes et des choix

- Distribution de flyers ou affichage dans l'école et le quartier
- Présentation publique ou en classe
- Création d'une page internet ou d'un tableau d'affichage
- Tout-ménage



Consultation

Pour recueillir les besoins, attentes et idées des usager-ères

- Boîte à idées (physique ou numérique)
- Sondages et questionnaires
- Groupes de discussion



Co-conception

Pour faire collaborer les usager-ères à la conception du projet

- Ateliers participatifs : dessins, maquettes, cartographie participative, etc.
- Jeux et scénarios interactifs et ludiques



Co-construction

Pour faire collaborer les usager-ères à la matérialisation du projet

- Construction (temporaire ou pas) de certains éléments de mobilier
- Plantation de végétaux



Le participatif : un guide pour accompagner vos démarches participatives !

Ville de Lausanne, 2023 → LIEN EN PAGE 75

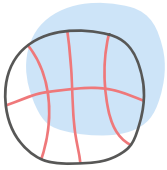
ACTEURS CLÉS ET TYPES DE MOBILISATION

Il est possible d'impliquer plusieurs groupes. Pour chaque groupe, il est essentiel de définir précisément le degré d'implication afin d'assurer une mobilisation adaptée et efficace (certains peuvent être consultés, tandis que d'autres peuvent être invités à des ateliers de co-conception) :



Usager-ères au quotidien

Élèves, concierges, direction, enseignant-es, parascolaire, etc.



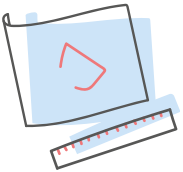
Usager-ères hors temps scolaire

Riverain-es, associations, clubs, etc.



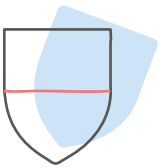
Expert-es internes, services communaux

Par exemple le service qui s'occupera à terme de l'entretien va « imposer » certaines contraintes à prendre en compte dès le début



Expert-es externes (professionnel-les)

Architectes, paysagistes, fournisseurs de jeux, ingénieur-es environnement, etc.



Commission du Conseil communal



Participation des enfants et des jeunes

En procédant à une démarche participative avec des enfants et des jeunes dans le cadre d'un aménagement ou d'un réaménagement d'un préau scolaire, les communes répondent à l'article 11 de la loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ). En effet, cet article attribue aux communes la tâche de mettre sur pied et de développer des expériences participatives pour les enfants et les jeunes.



Guide *Participation des enfants et des jeunes. Conseils, exemples et témoignages*

Lausanne Région, 2023 → [LIEN EN PAGE 76](#)

AVANTAGES ET POINTS D'ATTENTION D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION
• Meilleure adéquation aux besoins En impliquant les élèves, les enseignant-es ou encore les concierges, le projet reflète plus fidèlement les attentes et usages réels. • Appropriation et engagement des usager-ères Une participation active favorise un sentiment d'appartenance et réduit les risques de dégradations. • Amélioration de la qualité du projet Les échanges entre usager-ères, expert-es et groupes décisionnels permettent d'affiner les choix d'aménagements et d'optimiser la fonctionnalité de l'espace. • Éducation à la citoyenneté Les élèves apprennent à s'exprimer, à argumenter et à comprendre les enjeux de l'aménagement de leur environnement. • Réduction des résistances au changement Un projet co-construit est mieux accepté par l'ensemble des parties prenantes, limitant les oppositions et conflits.	• Processus plus long Les échanges (en ateliers, sondage par questionnaire, etc.) peuvent allonger les délais. • Coûts supplémentaires L'organisation d'une démarche participative a un coût à prendre en compte dans le budget global. • Avis potentiellement divergents Les avis peuvent être variés, voire contradictoires, rendant parfois les arbitrages difficiles. • Risque d'attentes irréalistes Les propositions et idées sont parfois difficilement réalisables sur le plan technique ou budgétaire. Il est nécessaire de bien accompagner les groupes pour cadrer la démarche et ne pas générer de déceptions.



MERHABA DIARANA
SALUT PRUBIT
DOBAR DAN

السلام عليكم
Zdravo
おはよう...

GOOD Morning

POZDRAVLJENI
CIAO
SALAM
ALEKOU
hola
Geia
Mirëditë
HOLA



DÉMARCHE PARTICIPATIVE « DESSINE-MOI UN PRÉAU » AU COLLÈGE DU CROSET, ECUBLENS

Public interrogé

- 700 élèves entre 10 et 15 ans (7P à 11S)
- 70 enseignant-es

Le projet

Chaque classe de l'établissement a été chargée de concevoir et d'imaginer une cour d'école adaptée à ses besoins. Un plan de la cour (format A0) ainsi qu'un document expliquant les légendes ont été remis aux élèves. Toutes et tous ont activement participé à cette initiative. Les projets ont ensuite été affichés dans les couloirs de l'école pendant un mois, permettant à chacun-e de les découvrir. Un comité composé de membres de l'école (le directeur, trois doyennes et les deux délégué-es PSPS) a sélectionné 6 projets parmi les 35 soumis. Ensuite, deux élèves des classes retenues ont présenté et défendu leurs propositions devant plusieurs responsables de l'école et de la Commune : la municipale des Écoles, le directeur de l'établissement scolaire, le chef du Service des bâtiments, le chef du Service des activités scolaires et parascolaires, les délégué-es Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS), une doyenne, un responsable de bâtiment et une médiatrice. Ces responsables ont ensuite choisi les aménagements prioritaires, qui ont été progressivement réalisés.

Aménagements réalisés à la suite de la démarche

Marquages au sol, coffres en bois, tables de ping-pong, points d'eau. Inscription du mot « bonjour » en plusieurs langues sur l'ancienne fontaine du Croset.

Aménagements à venir

Installation de tables, de bancs et d'un abri.

Partenaires

L'établissement scolaire pour la démarche participative, le Service des travaux et des bâtiments pour la réalisation des travaux, et Realsport SA pour les marquages au sol.

Durée de la démarche

Trois ans.

Propos recueillis auprès de Axel Noverraz, chef du Service des activités scolaires et parascolaires, Commune d'Ecublens.



Compte-rendu de la démarche « Dessine-moi un préau ! »

Canton de Vaud, 2024 → [LIEN EN PAGE 74](#)





DÉMARCHE PARTICIPATIVE « LE BANC ONDULÉ » AU COLLÈGE DU TOMBAY, BUSSIGNY

Lauréat du Fonds citoyen de la Commune de Bussigny, le projet de « Banc de l'amitié » est une démarche de co-conception et co-construction d'un banc par et pour les élèves du Collège du Tombay. Le concept de banc de l'amitié a pour principal objectif d'offrir un espace sécurisé et accueillant où les enfants peuvent se retrouver lorsqu'ils et elles sont seul-es, exclu-es ou ont besoin de parler à quelqu'un. Mettre en place un banc de l'amitié, c'est promouvoir l'empathie et le respect, en créant un environnement propice à l'épanouissement personnel et social des élèves.

Méthode utilisée dans le projet

Un atelier de diagnostic a été organisé avec un groupe d'élèves pour comprendre les pratiques du préau et identifier les enjeux d'utilisation des différents espaces. Cet atelier a utilisé des techniques telles que le dessin, la photographie (instantanée) et le débat d'idées. Deux ateliers de co-conception ont permis aux élèves de développer des propositions de bancs, d'abord individuellement puis en groupe, à l'aide de maquettes. Le Collectif Affluent, composé d'architectes et d'urbanistes bénévoles, a présenté des références inspirantes, tandis qu'une collaboratrice de « Préaux en tous genres » (Université de Lausanne) a sensibilisé les élèves aux questions de genre dans les préaux scolaires. La réalisation du banc en tant que telle s'est déroulée en deux temps : des ateliers ont tout d'abord été organisés avec une grande partie des classes de l'école. Puis, le grand public a été convié à deux journées de chantier participatif.

Publics interrogés durant la démarche

- Environ 15 élèves âgé-es de 9 à 11 ans, notamment les délégué-es des classes 7-8P.
- Toutes les classes du collège ont pu voter sur les variantes proposées et participer à la construction du modèle de banc retenu.

Ressources mobilisées

- Ressources humaines : élèves (participant-es aux ateliers et à la construction), Collectif Affluent (architectes, urbanistes et paysagistes), parents porteurs du projet, personnel du collège (enseignant-es, doyennes et direction), personnel communal (concierge, chargé-e de projet).
- Ressources financières : budget financé par le Fonds citoyen de la Commune (CHF 5'000.-) intégralement utilisé pour l'achat de matériel. L'ensemble des activités de coordination, de facilitation, de conception et de construction a été réalisé bénévolement par les parents engagés ainsi que par le Collectif Affluent.

Durée de la démarche

Le projet s'est déroulé sur environ dix mois, entre octobre 2023 et juillet 2024.

Apports de la démarche

- Création du banc de l'amitié « Le Banc ondulé », basé sur la conception des élèves
- Inclusion des élèves dans tout le processus, favorisant l'apprentissage, l'échange, le développement des compétences sociales et la sensibilisation aux questions d'aménagement et de genre
- Amélioration du bien-être et de l'inclusion sociale dans les préaux scolaires
- Renforcement des liens de la communauté éducative grâce à la réalisation d'un projet
- Expérience d'une approche collaborative et consultative dans la communauté scolaire, riche en enseignements pour chaque partie prenante

Propos recueillis auprès de Stéphane Delgrande, chef du Service Cohésion sociale, enfance et culture, Commune de Bussigny.





DÉMARCHE PARTICIPATIVE LES ESPACES EXTÉRIEURS DU COLLÈGE DE LA PLAINE, CHAVANNES-PRÈS-RENNES

En 2023, la Commune de Chavannes-près-Rennes a mis en place une démarche participative avec le soutien du bureau urbaplan pour transformer les espaces extérieurs du Collège de la Plaine.

Les publics intégrés

- Logistique et organisation : la Municipalité
- Consultation : élèves, parents d'élèves, habitant-es et enseignant-es
- Accompagnement des élèves : enseignant-es

Le projet

Cette démarche est née du projet de transformation et d'agrandissement des bâtiments scolaires de la Plaine. L'objectif était notamment de valoriser et de transformer les espaces extérieurs en prenant en compte les avis et les expériences d'usager-es. Cette démarche participative a ensuite constitué le socle du travail de conception et de réaménagement mené par des professionnel-les.

Méthodes utilisées

Un atelier de lancement a été organisé en amont du démarrage officiel de la démarche afin de rencontrer les différents groupes d'acteur-rices concerné-es. Plusieurs méthodes ont ensuite été mises en place. Le cœur du processus a reposé sur un questionnaire diffusé numériquement auprès des parents des élèves et des habitant-es de la commune, notamment via la page officielle communale. Puis, une version papier a été distribuée aux élèves durant le temps scolaire. Le questionnaire comportait trois parties : le profil des participant-es, les usages et les besoins, ainsi que les avis et les imaginaires pour le futur des préaux. En parallèle, différentes activités pédagogiques ont été organisées en classe avec l'appui des enseignant-es. Ces activités ont pris des formes variées : dessins, collages, nuages de mots clés, jeux, narrations, travail d'analyse d'images de référence et balades sensibles. Lors de ces moments interactifs, des grilles d'observation ont été remplies par les enseignant-es.

Partenaires impliqués

Le bureau urbaplan a mis en place la méthodologie et la logistique de la démarche. La Municipalité a joué un rôle clé dans la coordination et l'administration du projet.

Durée de la démarche

La démarche a été lancée en juillet 2023. Les résultats ont été synthétisés dans un rapport en février 2024.

Coût

CHF 12'000.-. La Commune a obtenu un soutien financier de la Fondation RADIX.

Suite

À la suite de la démarche participative menée en collaboration avec le bureau urbaplan, la Commune de Chavannes-près-Rennes a initié un projet de transformation du préau du Collège de la Plaine. Lors du processus participatif, la population a exprimé les souhaits que la végétation soit renforcée et que ces espaces extérieurs soient ouverts en dehors des heures scolaires.

Propos recueillis auprès de Jean Ceppi, municipal à Chavannes-près-Rennes



DÉMARCHE PARTICIPATIVE RÉNOVATION FUTURE DES PRÉAUX DES COLLÈGES DE LA COMBE ET DE LA CHAVANNE, CUGY

En 2024, une démarche participative a été menée avec les usager-ères des préaux des Collèges de la Combe et de la Chavanne. L'objectif de cette démarche était d'évaluer leurs besoins et attentes en vue d'une future rénovation des préaux.

Mise en œuvre

La démarche participative a été portée par deux étudiantes en master d'urbanisme à l'Université de Lausanne, en collaboration avec une commission de projet composée de représentant-es de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE), d'une municipale de Cugy et d'un municipal de Morrens membres de l'ASICE, d'un enseignant délégué à la durabilité, d'une enseignante responsable des délégué-es des élèves, de la travailleuse sociale de proximité de Cugy, des animatrices responsables des centres d'animation de Cugy et de Froideville ainsi que d'une représentante de Lausanne Région. Cette commission s'est réunie tout au long du processus avec les étudiantes universitaires afin de valider et d'organiser le déroulement de la démarche participative.

Durée de la démarche

Juillet 2024 à janvier 2025

Méthodologie

La méthodologie de cette démarche a reposé sur différentes approches visant à toucher un public le plus large possible :

- Des observations de terrain et micros-trottoirs
- Un questionnaire adressé aux élèves de la 7P à la 11S par les enseignant-es (courrier préalablement adressé aux parents des élèves les informant de la démarche)
- Deux ateliers avec les délégué-es des élèves
- Un atelier avec des jeunes au Centre d'animation de Cugy
- Un atelier avec des jeunes au Centre d'animation de Froideville
- Des questionnaires adressés au Conseil d'établissement scolaire, au législatif communal, aux différentes sociétés locales et locataires des salles de gymnastique, ainsi qu'aux personnes que la travailleuse sociale de proximité de la Commune de Cugy a rencontrées sur site
- Une séance publique avec une exposition interactive

Observations de terrain et micros-trottoirs

Ces observations ont permis d'analyser la fréquentation du préau scolaire, le profil des usager-ères et les dynamiques d'occupation des espaces. Par ailleurs, des micros-trottoirs ont été réalisés en collaboration avec la travailleuse sociale de proximité, afin de recueillir les perceptions et les attentes de la population et des élèves.

Questionnaire

Un questionnaire a été diffusé aux 408 élèves (101 élèves de 7P et 8P et 307 élèves de 9S, 10S et 11S). Les 223 réponses reçues ont permis de recueillir un éventail d'opinions sur les préaux et d'identifier les attentes prioritaires sur un large échantillon. Les questions portaient notamment sur les pratiques durant la récréation et en dehors des heures de cours, ainsi que sur la satisfaction des installations existantes. Enfin, certaines questions invitaient les élèves à exprimer leurs souhaits et à imaginer les préaux de demain. Les élèves pouvaient répondre au questionnaire sur le temps scolaire.

Ateliers

Les ateliers ont été conçus pour offrir aux jeunes un espace d'expression et de réflexion sur leur environnement quotidien. Dans un premier temps, les participant-es ont reproduit leur préau à l'aide de briques LEGO® sur un fond de carte cadastrale. Cet exercice leur a permis d'identifier les éléments qu'ils et elles apprécient et ceux qui nécessitent une amélioration. Dans un second temps, les élèves ont été invité-es à imaginer leurs préaux idéaux en modifiant la maquette selon leurs envies et aspirations. Une discussion collective a permis de résumer ces propositions et de procéder à un vote afin d'identifier les aménagements les plus demandés. Enfin, un exercice d'évaluation a été proposé pour mesurer la faisabilité des idées selon plusieurs critères : inclusivité de genre, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, coût financier et impact environnemental. Cette étape visait à sensibiliser les jeunes aux contraintes de réalisation tout en valorisant leurs propositions dans une perspective réaliste.

Séance publique avec exposition interactive

La séance publique a constitué la dernière étape du processus participatif, permettant de partager les résultats avec la population et d'encourager les échanges. Des panneaux explicatifs présentaient les différentes phases de la démarche et le contexte des préaux scolaires concernés. Au centre de l'exposition, des maquettes avec des briques LEGO® représentaient les infrastructures imaginées par les jeunes. Ces maquettes ont offert aux visiteur-euses la possibilité d'interagir avec les propositions en manipulant les éléments, en testant différentes idées et en ajoutant de nouvelles propositions au moyen de post-its ou directement sur les constructions en LEGO®. Des boîtes à idées et des échanges avec les membres du projet ont permis de recueillir les impressions et suggestions des habitant-es, enrichissant ainsi la réflexion collective autour des futurs aménagements des préaux scolaires.

À retenir :

- Démarrer par des observations de terrain permet de comprendre le contexte, de connaître le profil des usager-ères et d'obtenir des éléments à interroger dans le questionnaire et lors des ateliers.
- Créer un groupe de travail comprenant les diverses parties prenantes à la démarche (commune, école, centre de jeunes et/ou de vie enfantine, acteur-rices de terrain) favorise l'acceptation de la démarche et une mise en œuvre plus rapide et efficace. Par ailleurs, cette collaboration interdisciplinaire permet de croiser des expertises et de mieux appréhender les enjeux d'un réaménagement du préau.
- Impliquer la population et les usager-ères du préau dans la démarche est essentiel.

Retour de la Commune de Cugy

« Cette démarche participative est un succès, tant par le fort engouement des jeunes à y participer que dans les résultats obtenus. Elle a permis d'identifier les lignes directrices pour un projet de réaménagement du préau scolaire, dans une visée inclusive. Elle a également permis aux jeunes de s'impliquer activement dans un projet qui leur est en priorité destiné. Mis-es au centre des réflexions, ils et elles ont ainsi pu partager leur vécu et leurs besoins et acquérir une première expérience concrète de civisme. »

Frédérique Roth, vice-syndique à Cugy et présidente de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs.





DÉMARCHE PARTICIPATIVE RÉAMÉNAGEMENT DU PRÉAU DU COLLÈGE DU MOTTIER, LE MONT-SUR-LAUSANNE

Le projet

Le projet de réaménagement du préau scolaire du Collège du Mottier vise à en faire un espace plus en phase avec le changement climatique, plus ludique et accessible à plusieurs publics. Ainsi, ce lieu doit devenir plus animé. Implanté au cœur du Mont-sur-Lausanne, ce collège s'inscrit dans la centralité en devenant de la commune et présente une forte valeur identitaire, où les espaces publics et partagés occupent une place essentielle. Initialement conçu pour un usage scolaire, il voit aujourd'hui sa vocation s'élargir grâce à la mise en œuvre d'un programme plus ouvert. Le projet se déroule en deux phases : la première se base sur une démarche participative afin de réaménager le préau, avec des éléments provisoires devant permettre de tester certains dispositifs. La deuxième phase visera à pérenniser les aménagements jugés positifs, notamment par les usager·ères. Elle permettra aussi le dégrappage partiel du préau, afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur et d'améliorer la perméabilité du sol en cas de fortes précipitations.

La démarche participative

Un mandat d'étude a été confié à un bureau spécialisé dans l'activation des espaces publics et la participation. Un premier diagnostic a été mené avec des représentant·es de l'école, de la Commune, puis avec les élèves (5P à 11S), principales usagères et principaux usagers du préau. Cette étape a permis d'identifier les atouts et les limites de l'aménagement actuel, et d'esquisser un projet de réaménagement. Sur cette base, une seconde phase participative a été lancée avec plusieurs classes de 9S à 11S. Des ateliers de co-conception ont permis d'identifier les fonctions possibles des différents lieux de la cour, par exemple ceux propices à la végétalisation, à l'installation de mobiliers ou encore à la création de fresques peintes au sol pour égayer le préau, développer de nouveaux jeux et favoriser ainsi le sport et le mouvement. Ces ateliers se sont déroulés à l'aide d'outils de représentation en taille réelle (cubes en bois emboîtables pour préfigurer du mobilier, rubans jaunes et craies) afin de donner forme aux idées des élèves. Lors de la troisième étape, les élèves de 5P à 10S ont assemblé certains éléments de mobilier urbain et peint des fresques au sol lors de trois journées de chantiers participatifs. En amont, les équipes des espaces verts et de la voirie de la commune ont œuvré pour la préparation de certains aménagements plus « lourds », notamment la création d'un cheminement en copeaux de bois, la mise en place de mobilier urbain ludique et la plantation d'arbustes.

Nature en ville

À l'intersection de l'urbanisme, du paysagisme et des sciences de l'environnement, le concept de nature en ville vise à réintroduire des éléments naturels en milieu urbain par la végétalisation, la désimperméabilisation ou des aménagements favorables à la biodiversité. Devenu un véritable objet d'aménagement, il offre de multiples bénéfices : cadre de vie agréable, espaces de détente, lien social, régulation thermique, gestion de l'eau et préservation du vivant. Le projet de réaménagement du préau du Mottier s'inscrit pleinement dans cette approche.

Durée de la démarche participative

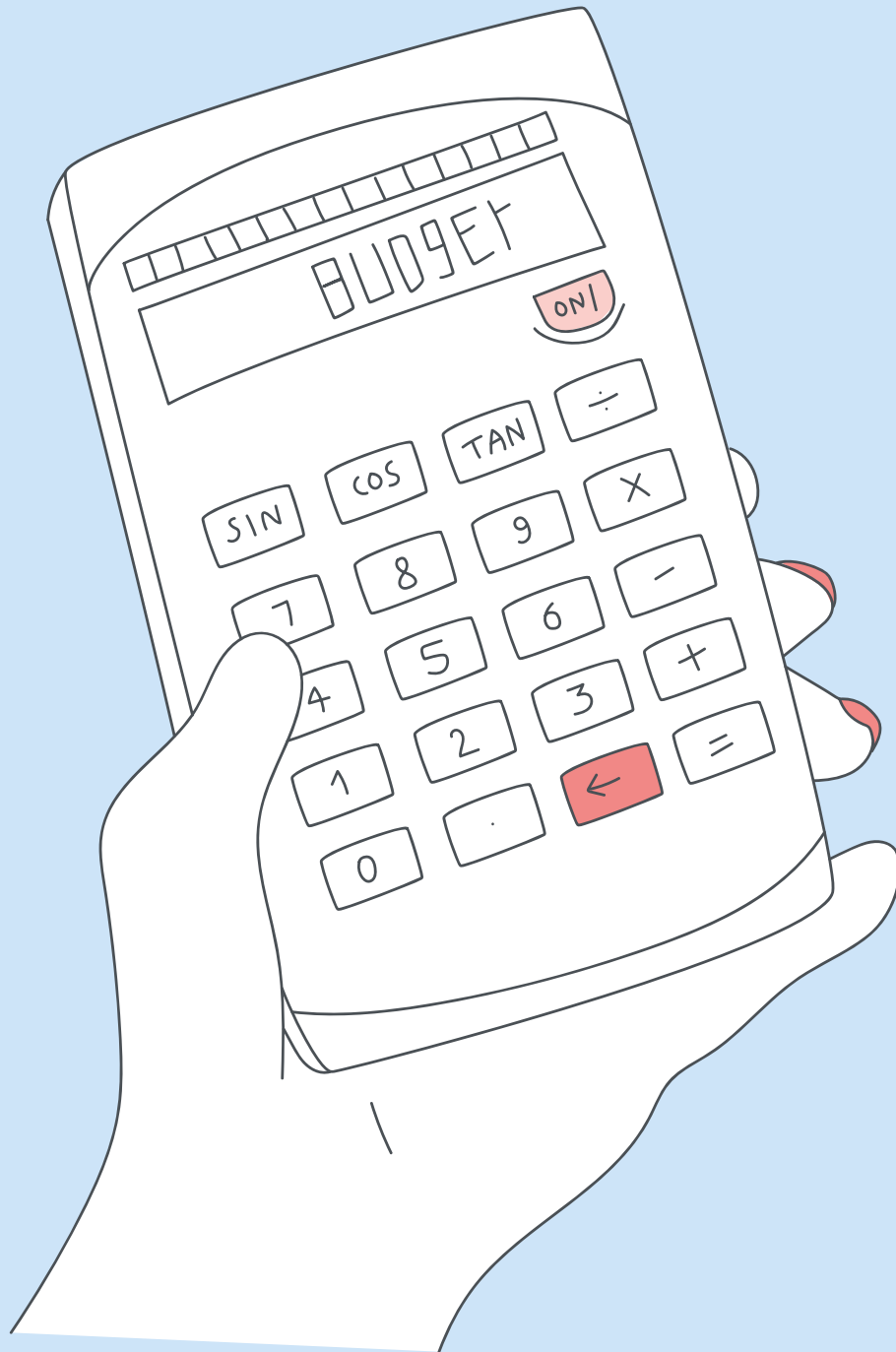
Un an et demi

Coût du projet

Y compris la démarche participative (sans les ressources internes) : CHF 100'000.–

Propos recueillis auprès de Laurette Rohrbach, ancienne adjointe au chef du Service de l'urbanisme du Mont-sur-Lausanne et Jean-Marie Urfer, municipal au Mont-sur-Lausanne.

Quel budget et quels financements ?



Le coût d'un (ré)aménagement de préau scolaire peut varier considérablement selon les caractéristiques propres à chaque projet. Il est influencé par de nombreux facteurs tels que la nature des aménagements envisagés, l'accessibilité du site, sa superficie, sa topographie, les coûts de transport ainsi que l'évolution des prix des matériaux. La Municipalité définira une enveloppe budgétaire, et la démarche de projet permettra d'élaborer, en collaboration avec les professionnel·les, un devis des travaux fondé sur les offres reçues lors de la procédure de soumission.

2/3

DU BUDGET

Les revêtements de sols choisis

1/3

DU BUDGET

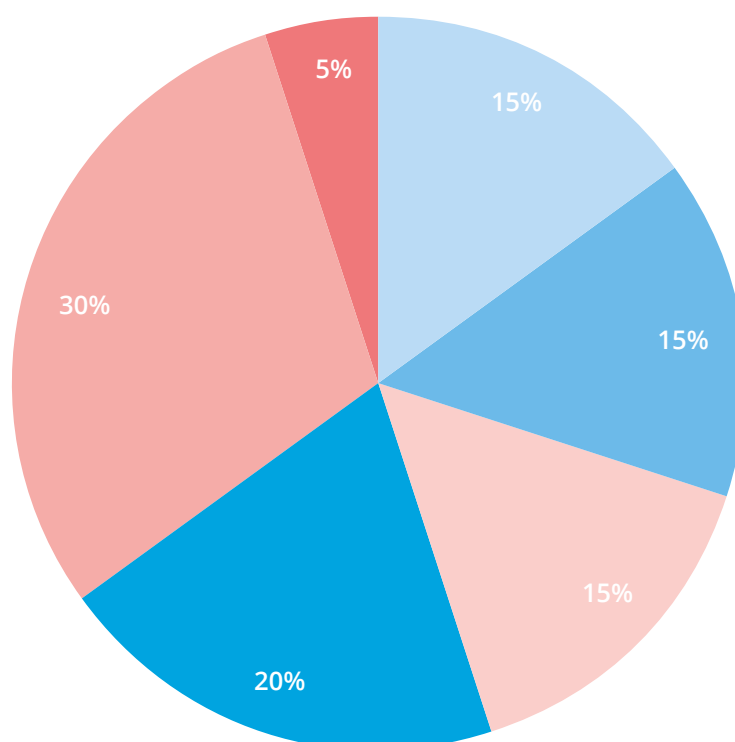
Le mobilier et les plantations

BUDGET

Au moment de l'acquisition d'équipements de jeux, il est important d'intégrer dans le budget les coûts associés aux dispositifs de sécurité, notamment les surfaces de protection contre les chutes (revêtements souples, sols amortissants, copeaux, etc.). Dans une perspective de réemploi, il est recommandé de valoriser les matériaux déjà présents sur le site. Leur stockage temporaire à proximité du chantier facilite leur réintégration dans le nouvel aménagement.

Estimations hors mandataires

- Mobilier et équipements, 15 %
- Plantation (y compris arrosage), 15 %
- Installation et préparation de chantier, 15 %
- Interventions de second œuvre (travaux de surface : revêtement, escaliers, etc.), 20 %
- Interventions de gros œuvre (réseaux, terrassement, superstructure pour revêtement, etc.), 30 %
- Divers et imprévus, 5 %



Par ailleurs, lors de l'élaboration des budgets, il est essentiel d'intégrer les coûts liés à l'entretien. Certains choix de matériaux ou de revêtements de sol, bien que peu coûteux à l'achat, peuvent engendrer des frais d'entretien importants. Cependant, ces coûts peuvent être jugés acceptables au regard d'autres enjeux du projet, tels que la durabilité ou les considérations climatiques. Dans tous les cas, il est indispensable de prendre en compte cette phase afin d'assurer une évaluation réaliste et complète des coûts.

DESCRIPTION	COÛT ESTIMÉ (CHF)
Tas de pierres (livraison et pose), environ 5m ²	1'000-2'000
Tas de bois, troncs et racines (pièce)	500-1'200
Tas de branches (pièce)	200-400
Arbre unique avec motte, y compris fosse de plantation et fixation	2'000-3'000
Groupe d'arbustes (env. 7 pièces)	200-600
Haie sauvage (3 rangs sur env. 10 m)	800-1'200
Ensemencement et entretien de la prairie la première année (env. 200 m ³)	800-1'200
Zone rudérale (ensemencée, sans gravier) (env. 200 m ³)	350-500
Plantation de plantes vivaces (m ³)	70
Étang	6'000-10'000
Mur de pierres sèches en pierres naturelles, d'une hauteur d'environ 80 cm	1'000
Arène en pierres, d'environ 2 pierres de hauteur (m)	400-700



Estimation des coûts des matériaux et installations naturelles

Cour verte → [LIEN EN PAGE 74](#)

FINANCEMENTS ET SUBVENTIONNEMENTS

Plusieurs services du Canton de Vaud, organismes ou fondations proposent des financements ou des soutiens méthodologiques pour l'aménagement ou le réaménagement des préaux scolaires.

Fonds du sport vaudois

La Fondation Fonds du sport vaudois (FFSV) a pour mission de distribuer une partie des gains des grandes loteries au bénéfice du sport dans le canton. Les participations varient selon la nature et la taille de l'installation sportive. Toutes les constructions sportives communales, intérieures ou extérieures, permettant la pratique de sports reconnus par Swiss Olympic, peuvent bénéficier de soutiens financiers. Des exceptions sont possibles pour certains équipements sportifs innovants, tels que l'achat de pumptracks. Ces subventions peuvent être demandées lors de la construction ou de la rénovation des installations.

Canton de Vaud – Projets sport-santé

L'État de Vaud soutient les projets favorisant la santé par le sport et l'activité physique, en particulier pour les jeunes, via des aides financières. Les communes peuvent obtenir une aide financière du Canton pour la construction de terrains multisports, d'aires de musculation ou de fitness en plein air, de pistes finlandaises, de terrains de football synthétiques ou la transformation et la rénovation d'aires tous temps. → PAGE 27

Unisanté

Les communes vaudoises peuvent bénéficier du soutien d'Unisanté pour développer des projets favorisant la santé et le bien-être de leur population. Ces initiatives doivent se dérouler dans le canton, proposer des mesures durables visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie, et avoir un potentiel de pérennisation. Les domaines concernés incluent l'activité physique, la mobilité, l'alimentation saine et durable, la santé mentale, ou tout autre domaine contribuant à la santé collective. Les projets doivent intégrer des démarches participatives avec la population et favoriser l'égalité des chances, tout en respectant les critères définis par Unisanté.



Fondation du sport vaudois

Canton de Vaud → LIEN EN PAGE 74

Projets sport-santé

Canton de Vaud → LIEN EN PAGE 75

Promotion de la santé et prévention dans les communes vaudoises

Unisanté → LIEN EN PAGE 75

Canton de Vaud – Nature dans l'espace bâti

Dans le cadre de son Plan d'action biodiversité 2019-2030, le Canton favorise les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois, la nature dans l'espace bâti et soutient les démarches communales sur leur territoire. Une subvention est allouée principalement aux communes de moins de 6'000 habitant-es, aux établissements scolaires primaires et secondaires et aux propriétaires privés qui œuvrent pour la promotion de la biodiversité.

Le projet « Cour verte » de la Roger Federer Foundation et de RADIX

« Cour verte » est une initiative de la Roger Federer Foundation, menée en collaboration avec la Fondation Naturama Argovie, la Haute école des sciences appliquées de Zurich, SILVIVA et RADIX qui en assure la mise en œuvre. Ce projet vise à favoriser la végétalisation des préaux et des espaces de jeux extérieurs adaptés au développement des enfants. L'objectif de la Fondation RADIX est de stimuler le mouvement, les échanges et l'apprentissage des enfants à travers les aménagements des préaux scolaires. Une de ses priorités est également de favoriser la présence d'espaces végétalisés dans les préaux, afin d'assurer une proximité avec la nature et d'encourager les jeux en plein air.

Le projet

Les transformations des préaux selon le cadre défini par la Fondation RADIX sont pensées pour être durables et respectueuses de l'environnement. Le programme met en avant la désimperméabilisation des sols et l'implantation de végétation. Les aménagements des préaux scolaires sont aussi conçus pour un usage intergénérationnel dans l'optique de les rendre accessibles en dehors des heures scolaires.

Méthodologie

RADIX accompagne la mise en place du projet en fournissant un soutien méthodologique et financier, tout en intégrant une réflexion sur l'utilisation pédagogique du préau. Pour assurer la mise en œuvre de ce projet dans le collège, un-e chef-fe de projet interne à l'école est aussi désigné-e. En plus de son soutien financier, la Fondation RADIX met à disposition un guide de procédure méthodologique pour accompagner les écoles et les communes dans la mise en place de ce type de projet.



Plan d'action biodiversité 2019-2030

Canton de Vaud → [LIEN EN PAGE 75](#)

Cour verte

→ WWW.COURVERTE.CH

Cours de récréation et de jeux proches de la nature, Partner paper 10

Roger Federer Foundation, septembre 2023 → [LIEN EN PAGE 74](#)

Fondation RADIX

→ WWW.RADIX.CH/FR

Grandes étapes du projet « Cour verte »

1. Création de groupes de travail au sein de l'école et de la commune
2. Définition d'objectifs clairs et des limites du projet à l'aide d'une grille de questions
3. Élaboration d'un descriptif détaillé du projet avec un budget prévisionnel
4. Organisation de la participation des élèves et de différents groupes d'acteur-rices à des degrés variables et à divers moments du projet
5. Communication autour du projet via différents canaux de diffusion (commune, école, associations de parents d'élèves, etc.)
6. Conception du projet
7. Mise en place d'un calendrier de planification des différentes phases du projet
8. Travaux
9. Inauguration et formation de l'ensemble des adultes de l'école aux pédagogies en extérieur

Des projets « Cour verte » ont notamment été mis en place au Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens → PAGE 49 et au Collège de Coteau-Fleuri à Lausanne

→ PAGE 25.

Ouverture des préaux scolaires : quels enjeux juridiques ?



Les préaux scolaires sont le plus souvent inscrits dans le domaine privé communal et revêtent donc des statuts juridiques variés. Par ailleurs, la loi prévoit que la gestion matérielle et financière des préaux scolaires est du ressort de la commune. Le fait de convertir les préaux scolaires en espaces mixtes a pour conséquence de leur donner un statut juridique hybride à mi-chemin entre le site scolaire et le parc ou l'espace vert. Il convient dès lors d'analyser quelle(s) modification(s) légale(s) ou réglementaire(s) cela implique, et si la création de nouveaux textes légaux est nécessaire.*

DÉMARCHES À ENTREPRENDRE POUR UNE UTILISATION MIXTE DES PRÉAUX SCOLAIRES

1. Quel est le statut juridique/réglementaire du préau scolaire ?

- S'assurer que la zone dans laquelle est colloqué ledit préau est compatible avec une telle utilisation
- Déterminer à quelle réglementation communale de police des constructions est soumis le préau situé sur ce territoire
- S'assurer que l'affectation actuelle permet une utilisation par le public ou une utilisation mixte

2. Que prévoit le règlement du plan d'affectation pour cette zone ?

3. Est-ce qu'une utilisation par le public est compatible avec cette zone ?

Oui

Non

La commune est-elle propriétaire de la parcelle ou elle est au bénéfice d'un droit distinct permanent (DDP) ?

La commune est propriétaire de la parcelle

Déterminer ce que prévoit déjà le règlement général de police

Adopter un règlement municipal gérant les différents aspects de l'usage public du préau

Communiquer le règlement municipal à la population, notamment au moyen d'une signalétique appropriée

La commune bénéficie d'un DDP

Vérifier dans l'acte constitutif qu'une utilisation mixte du préau est possible

Modifier le plan d'affectation et son règlement ou adopter un plan partiel d'affectation

Régler les questions d'entretien et de gestion qui relèvent de plusieurs services

*Afin de clarifier la situation juridique des préaux scolaires, Lausanne Région a mandaté Me Fabien Hohenauer, avocat à Lausanne.

GESTION DES PRÉAUX SCOLAIRES

Gestion matérielle et financière

La loi prévoit que la gestion matérielle et financière des préaux scolaires est du ressort de la commune. Dès lors que l'utilisation mixte peut impliquer de confier à différents services des tâches identiques, il conviendra pour chaque Municipalité de définir précisément quel service est compétent s'agissant de l'entretien de ces infrastructures durant/en dehors des heures de cours, et comment sont répartis les coûts afférents à cet entretien. Dans le cadre d'une ouverture des préaux scolaires au public, il est nécessaire de s'entretenir avec la conciergerie ou les personnes responsables de la surveillance des préaux scolaires afin de définir leur rôle.

Horaires d'utilisation

Sachant qu'une utilisation accrue des préaux scolaires risque d'entraîner des plaintes de riverain-es, Me Hohenauer est d'avis que le règlement dédié adopté par chaque Municipalité doit prévoir expressément des horaires d'utilisation publique des préaux, limités à des heures qui soient à tout le moins identiques à celles prévues dans le règlement général de police au chapitre de la tranquillité et de l'ordre publics.

Les nuisances

Dans l'utilisation publique de ses préaux comme sur son territoire en général, il incombe à chaque commune d'adopter des dispositions réglementaires relatives à la gestion des nuisances, et à leur sanction. En principe, les règlements de police en contiennent déjà un certain nombre, et il appartiendra à chaque commune voulant rendre publics ses préaux de s'assurer qu'elles sont suffisantes. À défaut, des règles précises devront être adoptées dans le règlement municipal dédié.

Les caméras de surveillance

Toute installation d'un système de vidéosurveillance dissuasive, soit celle à laquelle on recourt pour éviter la perpétration d'infractions, réalisée par une autorité communale est soumise à la loi vaudoise sur la protection des données personnelles (BLV 172.65 ; LPrD) et doit être autorisée préalablement par la préfète ou le préfet du district concerné.

Pour les préaux scolaires, les normes générales en matière de constructions scolaires précitées précisent encore qu'une installation de vidéosurveillance ne peut être admise sur un site scolaire que dans le but de veiller à la sécurité et à la protection des biens (bâtiments, matériels) et des personnes. Les risques à prévenir doivent être crédibles et d'une gravité suffisante. Le principe d'installation d'un système de vidéosurveillance dissuasive à l'extérieur des bâtiments scolaires est en général accepté, à la condition que le champ de surveillance des caméras ne couvre que des espaces extérieurs du site scolaire, ne filme pas les personnes à l'intérieur des bâtiments et ne fonctionne pas les jours d'école, de 6h30 à 18h00 ou



Le projet « Préaux en tous genres »

Dans le cadre de « Préaux en tous genres », l'un des projets de recherche a porté sur le rôle des concierges :
Le métier de concierge scolaire : dilemme(s) entre travail technique et travail relationnel → LIEN EN PAGE 75

une heure avant et une heure après les heures de cours. Dans tous les autres cas, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) consulte l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) afin d'obtenir son préavis.

Domages corporels

La commune a l'obligation d'entretenir, de maintenir et de rénover ses locaux et équipements (article 132, alinéa 1^{er}, lettre a de la LEO). Si une commune néglige ses obligations, elle prend le risque d'engager sa responsabilité en cas de dommage corporel.

La responsabilité de la commune peut être engagée sur la base de l'article 58, alinéa 1^{er} du Code des obligations (CO) et subsidiairement sur la base de l'article 41, alinéa 1^{er} du CO ou encore de la LRECA, pour autant que les conditions spécifiques à ces dispositions légales soient remplies.

D'une manière générale, les règles légales applicables à la réparation des dommages corporels se trouvent aux articles 41 à 61 du CO (RS 220). Ces dispositions traitent de ce que l'on nomme la responsabilité civile.

Domages matériels

Sur le plan général

En cas de déprédation dans un préau, il convient de déposer une plainte pénale à l'encontre de la personne concernée. Les démarches doivent en principe être effectuées (signature de l'acte) par le syndic et le secrétaire municipal, mais elles peuvent être déléguées à un cadre ou à un-e employé-e communal-e.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, l'auteur des déprédations commises dans un préau scolaire devra être poursuivi sur la base de l'article 41 du CO. Si elles sont le fait d'un-e mineur-e, c'est la responsabilité civile des parents qui est engagée et, partant, c'est contre eux que l'action devra être dirigée.

Les prétentions civiles de la commune (notamment en remboursement des objets ou infrastructures endommagés) peuvent faire l'objet de conclusions dans le cadre de la procédure pénale (constitution de partie plaignante et civile), ou dans le cadre d'une procédure civile (hors procédure pénale, par exemple lorsqu'aucune plainte pénale n'a été déposée).



Quelle responsabilité de la commune ?

À partir du moment où l'accès au préau scolaire est autorisé, le fait d'afficher un règlement d'utilisation dans ou à l'entrée du préau ne permet pas à la commune de s'exonérer de sa responsabilité fondée sur l'article 58 du CO. En effet, une mention de type « la commune décline toute responsabilité en cas d'accident », même si elle peut figurer sur un panneau, n'aurait probablement pas de portée juridique, la responsabilité fondée sur l'article 58 du CO étant de nature objective.

Mais encore ?



Une série d'entretiens avec les communes de la région lausannoise a permis d'établir les tendances actuelles concernant les caractéristiques, l'utilisation et la gestion des préaux scolaires. Les constats majeurs et quelques bonnes surprises ont pu être mis en évidence, notamment le faible nombre d'incivilités recensées dans les enceintes scolaires. Ce chapitre présente également quelques extraits du projet de recherche « PublicSchoolyards » (2022–2024), qui visait à évaluer le potentiel des préaux de plusieurs établissements scolaires primaires et secondaires lausannois à être utilisés comme des espaces publics de proximité.

LES PRÉAUX SCOLAIRES DANS LES COMMUNES DE LAUSANNE RÉGION – ÉTAT DES LIEUX

Statut juridique et accessibilité en dehors du temps scolaire

Les préaux scolaires se présentent sous des statuts juridiques variés, souvent inscrits dans le domaine privé communal. Selon les règlements de police en vigueur dans la plupart des communes, ces espaces sont officiellement fermés en dehors des heures scolaires. Toutefois, dans la pratique, la majorité des préaux restent accessibles au public.

Les Municipalités adoptent alors différentes approches pour encadrer l'usage des préaux en dehors du temps scolaire. La plupart les maintiennent officiellement fermés dans leur règlement de police afin de faciliter d'éventuelles interventions policières en cas de débordements. Certaines communes limitent l'accès en définissant des horaires spécifiques d'utilisation de ces espaces. Ces restrictions sont majoritairement mises en place en réponse à des enjeux de sécurité, de nuisances, de conflits de voisinage ou de craintes de dégradations de l'espace scolaire.

Les écarts entre l'accessibilité réelle et le cadre juridique des préaux reflètent l'incertitude qui entoure leur statut légal. Les communes interrogées dans le cadre de cette recherche ne souhaitent toutefois pas les transformer en parcs publics ou en restreindre strictement l'usage. Si la plupart des démarches visant à ouvrir les préaux à la population locale restent de nature informelle, certaines communes entreprennent des actions officielles afin d'en garantir l'ouverture légale en dehors du temps scolaire. C'est notamment le cas de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne.

Utilisation des préaux scolaires en dehors du temps scolaire

L'utilisation des préaux en dehors du temps scolaire révèle une grande diversité d'usages et d'activités. Si ce sont majoritairement les enfants et les jeunes des quartiers avoisinant les établissements qui en profitent, il n'est pas rare que des adultes y passent également du temps. Certaines associations locales ou structures parascolaires y organisent régulièrement des événements. Par exemple, la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne utilise le préau du site scolaire du Marais-Billet pour accueillir une scène lors de festivals, ainsi que pour le départ de la traditionnelle course des Traînes-Savates. À Chavannes-près-Renens, les pompiers y organisent des ateliers et des démonstrations. Ces initiatives témoignent d'un véritable intérêt, de la part de divers-es acteur-rices, pour l'utilisation des préaux en dehors du temps scolaire.

Aménagements

Plusieurs établissements scolaires ont engagé des projets de transformation aux objectifs variés. Toutefois, la majorité vise à accroître les surfaces végétalisées, afin de renforcer la présence de verdure, offrir davantage d'ombrage et ainsi favoriser, entre autres, les activités scolaires en plein air.

Par ailleurs, un nombre croissant de communes investissent dans des infrastructures sportives. C'est le cas, par exemple, de Savigny avec son nouveau complexe sportif inauguré en 2023, ou de Chavannes-près-Renens, qui a aménagé des terrains multisports. D'autres communes privilégient des interventions plus simples encourageant le mouvement, telles que des marquages au sol, comme au Collège du Croset à Ecublens, au Collège du Coteau-Fleuri à Lausanne ou encore au Collège de Prazquéron à Romanel-sur-Lausanne. Plusieurs projets mettent également l'accent sur la création d'espaces de convivialité et de repos, répondant à une demande croissante pour des lieux plus calmes et propices aux échanges.

Gestion et entretien

La gestion et l'entretien des préaux scolaires reposent généralement sur une collaboration entre les services de la voirie et la conciergerie des écoles. L'entretien et le nettoyage sont ainsi assurés par ces services, bien que certaines communes aient recours à des prestataires privés. Concernant la surveillance, elle est essentiellement assurée pendant le temps scolaire par le corps enseignant, avec une présence plus ponctuelle de concierges ou d'agent-es de sécurité en dehors de ces horaires.

Incivilités

Peu de communes ont relaté des problématiques d'incivilités dans l'enceinte scolaire. Lorsqu'elles surviennent, plusieurs modes d'intervention sont envisagés. Certaines communes optent pour l'installation de caméras de surveillance ou le recours à des sociétés de sécurité. D'autres sites scolaires privilégient une approche centrée sur la médiation, faisant appel à une travailleuse ou un travailleur social de proximité, en affichant des règles de bonne conduite, ou en organisant des discussions avec les personnes concernées. Ces dispositifs s'accompagnent souvent d'un éclairage nocturne renforcé.

Le rapport détaillé est disponible auprès de Lausanne Région.

LE PROJET DE RECHERCHE « PUBLICSCHOOLYARDS »

La première phase de l'étude, reposant sur des visites in situ et des analyses cartographiques, visait à mieux comprendre les qualités spatiales et programmatiques de ces préaux, en tenant compte de leur diversité. Il s'agissait également d'identifier les traits communs qui les distinguent des autres espaces publics de la Ville de Lausanne, afin de mettre en lumière le potentiel de complémentarité qu'ils peuvent offrir. Cette phase s'est focalisée sur 6 des 11 collèges lausannois, à savoir les Collèges du Belvédère, de Béthusy, des Bergières, de l'Elysée, d'Entrebois et de Grand-Vennes.

La seconde phase a consisté à analyser les enjeux sociaux et spatiaux des préaux. Des observations et comptages réalisés sur deux sites scolaires, Bergières et Grand-Vennes (choisis dans l'optique de servir au mieux les réflexions en cours et à venir, menées par la Ville) ont permis de cartographier la répartition des usager-ères, en tenant compte de leur âge, de leur genre et de leur activité (en mouvement ou stationnaire). Des micros-entretiens ont également été réalisés pour identifier les caractéristiques spatiales et programmatiques qui incitent différents profils d'usager-ères à utiliser les divers sous-espaces du préau.

Cette approche visait à affiner le potentiel de requalification des préaux en véritables espaces publics, accessibles et adaptés à toutes et tous.

Financé par une bourse « Transdisciplinary Cluster Grants 2022 » octroyée par la Faculté ENAC de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le projet de recherche « PublicSchoolyards » est le fruit d'une collaboration entre une équipe du Laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'EPFL (Sonia Curnier [pilotage], Marie Bourdon, Léo Perrin, Silvia Torrisi, Reda Berrada) et l'association Ville en tête (Katell Mallédan, Anne-Chantal Rufer). La recherche a été alimentée par des réflexions des étudiant-es du cours « Espaces publics de la proximité », enseigné par Elena Cogato Lanza et Sonia Curnier. Elle a bénéficié du soutien et des apports du Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne. Le projet de recherche est synthétisé dans un rapport final co-rédigé par l'équipe de recherche du LaSUR de Ville en tête, et paru en novembre 2024.

Retour sur les observations de terrain

Usagères et usagers

Les investigations menées en dehors du temps scolaire dans les préaux des Bergières et de Grand-Vennes révèlent que la majorité des personnes interrogées considèrent le préau comme un espace public.

Ce statut « public » prêté aux préaux se justifie, selon les témoignages de certaines personnes, du fait que ces espaces sont « ouverts », que « tout le monde peut y accéder » et « qu'il y a tout le temps du monde ». Ces personnes interrogées soulignent, par ailleurs, le fait qu'il n'y a pas de signalétique indiquant que ces lieux sont fermés au public et insistent sur le fait que « le concierge ne dit rien ».

Ces observations montrent en revanche que les sous-espaces situés à proximité immédiate des bâtiments scolaires sont généralement évités, les usager-ères externes ne s'y sentant pas légitimes.



Rapport final du projet de recherche

LaSUR et Ville en tête, novembre 2024 → [DISPONIBLE SUR DEMANDE AUPRÈS DE SONIA.CURNIER@HEFR.CH](mailto:SONIA.CURNIER@HEFR.CH)

Afin d'encourager un usage public plus intensif et diversifié des préaux hors temps scolaire, l'étude recommande dans sa conclusion d'agir sur plusieurs plans :

*« [...] il s'agit politiquement et symboliquement de clarifier cet usage et de le rendre plus répandu. Ceci passe tant par des **opérations de réaménagement** de ces espaces scolaires extérieurs, afin de les rendre plus accessibles, visibles, ouverts et adaptés à un public large, que par des **efforts de communication et de programmation** pour démocratiser cette appropriation hors temps scolaire et l'inscrire dans les pratiques quotidiennes de proximité. »* → RAPPORT FINAL, PAGE 68

Quelle utilisation des préaux scolaires ?

La majorité des personnes interrogées indiquent se rendre dans le préau avec leur famille ou des ami-es. Ces personnes résident en principe dans un périmètre de moins de 15 minutes à pied de l'établissement scolaire. Les préaux se présentent donc comme des lieux de rencontre et de sociabilité à l'échelle du quartier. Les témoignages révèlent que l'on s'y donne rendez-vous ou que l'on est sûr-e de toujours y trouver du monde. → RAPPORT FINAL, PAGE 46

Ce sont des lieux particulièrement importants pour le public jeune :

« Les adolescent-es en premier lieu [...] entretiennent une relation particulière avec ces espaces, qui leur permettent de dilater les moments de socialisation avant et après les heures de classe, en dehors de chez elles et eux, mais dans un environnement familier et accueillant. Les jeunes se sentent en effet légitimes dans les préaux, alors qu'ils et elles ont parfois du mal à trouver d'autres espaces publics qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins. Cette relation privilégiée doit être reconnue, sans pour autant empêcher l'utilisation des préaux par d'autres groupes d'âge, notamment les jeunes enfants et les seniors qui en sont largement absent-es, dans une perspective d'en faire de véritables espaces "publics" de proximité. » → RAPPORT FINAL, PAGE 70

Outre cette fonction de sociabilité reconnue aux préaux, l'étude met en évidence un fort attrait pour les équipements sportifs et leurs abords, qui rassemblent une population nombreuse se sentant légitime de fréquenter ces espaces « programmés ». → RAPPORT FINAL, PAGE 49

Les observations révèlent par ailleurs que les préaux sont appréciés « *comme étant des sanctuaires – calmes, frais, sans dangers – en milieu urbain, du fait notamment de l'absence de voitures et de bruit. [...] La fraîcheur et la végétation sont aussi des qualités recherchées et appréciées. À noter, par contre, que ce calme est perçu négativement à la nuit tombée, notamment lorsque le public fréquentant le préau change.* ». → RAPPORT FINAL, PAGE 51

Si les 5-12 ans et les 12-16 ans constituent les tranches d'âge les plus représentées parmi les usager-ères observé-es en dehors du temps scolaire sur ces deux préaux, les analyses de terrain révèlent également la présence d'autres profils. Elles mettent en évidence des aspirations et préférences différenciées selon les groupes identifiés : → RAPPORT FINAL, PAGES 51-52

- **Les seniors** semblent privilégier les recoins plus paisibles. Ils et elles affirment rechercher la fraîcheur des espaces verts offerts dans les préaux, et les possibilités de s'asseoir.
- **Les adolescentes et jeunes femmes** occupent préférentiellement les espaces en marge. Souvent en petits groupes de 2 à 3 personnes, elles cherchent à rester entre elles tout en gardant une bonne vision sur ce qui se passe ailleurs dans le préau. On les trouve donc plus volontiers dans des espaces peu fréquentés, mais dégagés. Certaines préfèrent être en mouvement, utilisant le préau pour flâner en discutant.
- S'ils ne sont pas en train de pratiquer du sport, **les adolescents et jeunes hommes** se situent également dans des lieux à l'écart, mais différents de ceux privilégiés par le public féminin. Certains s'y installent pour écouter de la musique, parfois fumer ou boire. Ils se tiennent alors délibérément à l'écart pour garder une certaine privacité, mais aussi dans l'optique de ne pas « déranger » les autres, notamment les enfants.
- On trouve encore **des familles avec jeunes enfants** qui privilégient d'autres qualités spatiales : espaces couverts, possibilité d'assises et surfaces adaptées pour circuler en trottinette, draineuse ou vélo. Ils et elles figurent parmi les rares usager-ères que l'on retrouve proches des bâtiments scolaires.
- **Les propriétaires de chiens** cherchent généralement à rester en retrait des autres usager-ères. Ils et elles profitent des quelques espaces verts pour y faire courir leur animal de compagnie en dehors du temps scolaire.

Face à ces observations de préférences spatiales différenciées, l'étude préconise de cultiver la diversité et la complémentarité des sous-espaces qui composent les préaux. Ceci permet de répondre à une plus grande diversité d'usages tout en favorisant une cohabitation harmonieuse entre différents profils d'usager-ères. Il est notamment recommandé de réfléchir en termes de sous-espaces complémentaires, en prévoyant des lieux programmés et d'autres non programmés. L'étude encourage par ailleurs à valoriser les lieux calmes à l'écart des sous-espaces plus animés, notamment pour les adolescent-es et les jeunes adultes. → RAPPORT FINAL, PAGE 52

La cohabitation

Les témoignages récoltés font état d'une relative bonne cohabitation entre les différents groupes d'usager-ères actuels de ces deux préaux. Cette perception partagée par une majorité de personnes s'explique selon les chercheur-euses par l'ampleur des surfaces à disposition, ainsi que par l'existence de sous-espaces bien caractérisés permettant aux différents publics de se répartir. Il est par exemple relevé que le bruit, et notamment la musique, n'est pas mentionné comme une source de désagrément. L'harmonie perçue s'explique aussi par une apparente considération mutuelle entre les différent-es usager-ères :

« Les jeunes, écoutant de la musique et s'adonnant parfois à des consommations illicites, sont conscient-es que leur présence pourrait être perçue comme dérangeante par d'autres personnes et se tiennent volontairement à l'écart des flux et des lieux de séjour très fréquentés. Les propriétaires de chiens, qui utilisent certains espaces verts hors temps scolaires, sont également très attentif-ves à se tenir à distance des autres publics et notamment des enfants. » → RAPPORT FINAL, PAGE 64

Les rares sources potentielles de discorde évoquées concernent principalement la gestion des déchets, ainsi que, dans une moindre mesure, la consommation de cigarettes, de cannabis et d'alcool, perçue de manière critique dans l'espace scolaire. Par ailleurs, quelques témoignages mentionnent l'évitement de certains lieux à la nuit tombée, en raison de rumeurs faisant état de la présence de personnes jugées indésirables. → RAPPORT FINAL, PAGE 64

Le rapport insiste sur le fait que si les activités pratiquées par certain-es adolescent-es et jeunes adultes pourraient être perçues comme des nuisances ou des sources d'inquiétude par d'autres groupes, il demeure nécessaire de répondre aux besoins et contraintes de ce public jeune :

« À un âge où elles et ils développent davantage d'autonomie, où elles et ils ont un besoin de socialisation accrue, mais un pouvoir d'achat très limité, où leur activité physique diminue et la question du genre évolue, il est déterminant de pouvoir leur garantir un accès à des espaces publics où leur présence est bienvenue et elles et ils peuvent se sentir légitimes. Et même si elles et ils ressentent le besoin d'explorer, voire de transgresser certaines limites. En tant que lieux familiers auxquels s'identifier, mais aussi émancipés du cadre familial, les préaux scolaires jouent un rôle important pour elles et eux, notamment en tant qu'espaces extérieurs où apprendre à cohabiter avec les autres. »

→ RAPPORT FINAL, PAGES 64-65

Afin d'améliorer la cohabitation entre différents groupes d'usager-ères, l'étude propose plusieurs pistes de réflexion : → RAPPORT FINAL, PAGE 65

- Identifier les sources d'exclusion spatiale ou sociale pour agir de façon adaptée
- Mettre en place une politique de gestion des déchets et d'entretien des préaux adaptée à leur statut d'espace public hors temps scolaire
- Revaloriser le métier de concierge
- Développer un projet d'éclairage adapté à un usage hors temps scolaire
- Reconnaître le préau scolaire d'établissements secondaires comme un lieu précieux pour les adolescent-es et jeunes adultes
- Mettre en place une programmation et une animation des espaces extérieurs hors temps scolaire, en lien avec les partenaires locaux (bibliothèque ouverte au quartier, buvette, activités des crèches et maisons de quartier, etc.)

Aménagements

Les échanges menés avec des usager-ères font apparaître des attentes en termes d'aménités de base, dont la présence encouragerait un usage plus intensif des préaux : → RAPPORT FINAL, PAGES 54-55

- **Des fontaines** pour boire, mais aussi pour se laver les mains, et des toilettes accessibles en tout temps
- Des poubelles en suffisance et judicieusement placées pour réduire les déchets et l'aspect dégradé des cours, ainsi que la charge de travail des concierges
- **Plus d'assises**, de formes et formats variés (bancs avec dossiers, banquettes, etc.) ainsi que des tables de pique-nique, qui permettraient d'activer davantage certains lieux et d'accueillir un public plus varié
- **D'avantage d'ombre et de fraîcheur**, notamment pour les usager-ères plus sensibles aux fortes températures comme les seniors ou les jeunes enfants

Dans l'optique de diversifier les publics et les pratiques des préaux, l'étude préconise aussi d'apporter un soin identique à tous les espaces et usages.

Elle encourage par exemple à réfléchir à ouvrir le champ des possibles en termes de programmation, sportive notamment : « *Parmi les souhaits exprimés, plusieurs témoignages se rejoignent autour de l'idée d'étoffer l'offre pour des activités de mouvement : des aménagements pour pratiquer la danse (enceintes et miroirs), des street workout, de quoi pratiquer le tennis, des tables de ping-pong, des parcours pour roller, du matériel sportif à emprunter. Les personnes interrogées souhaiteraient aussi trouver des dispositifs ludiques (balançoires, structures à escalader) ou une programmation plus sociale et culturelle des lieux [...].* » → RAPPORT FINAL, PAGE 53

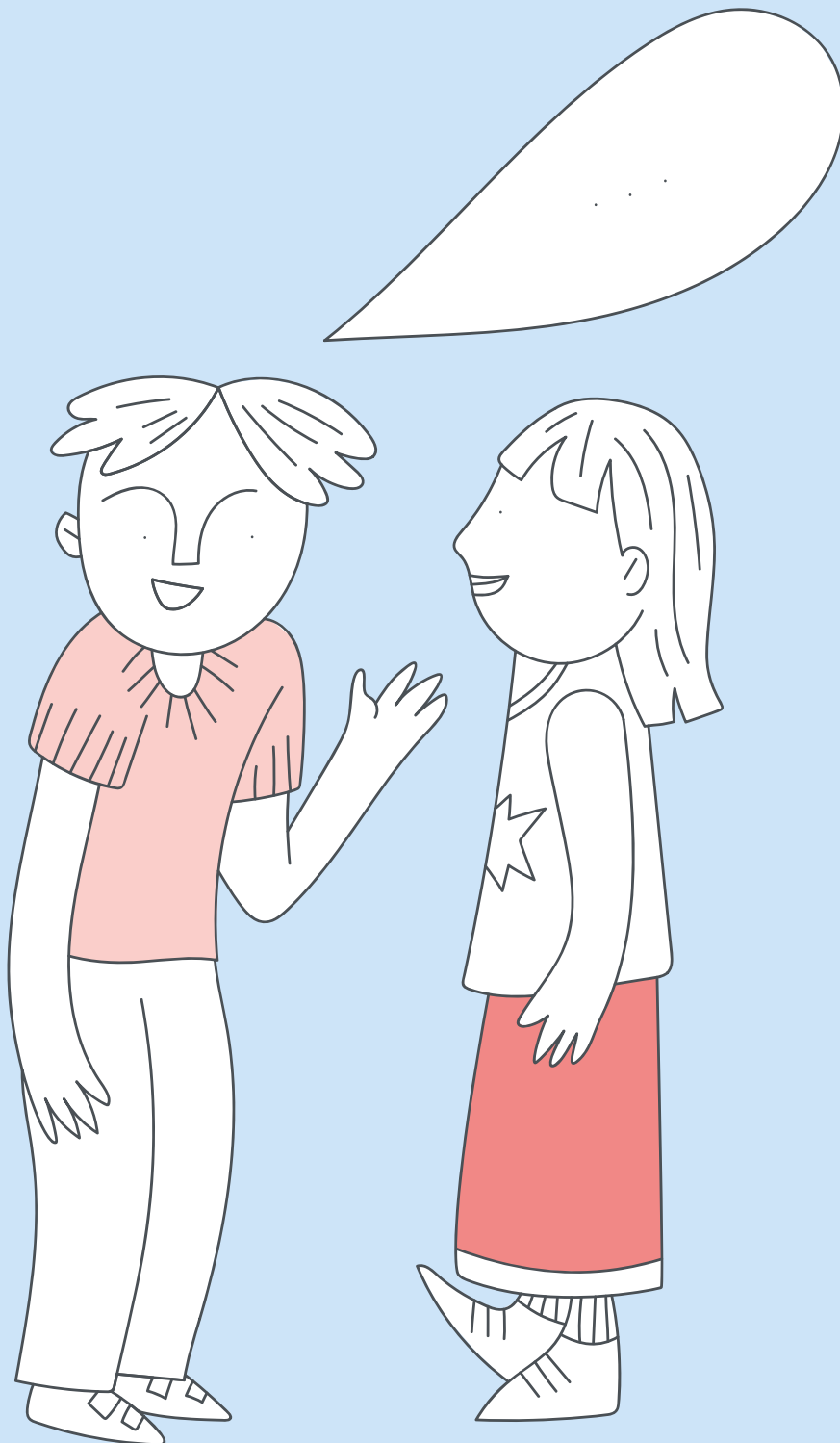
Enfin, les espaces destinés à des activités de séjour calmes pourraient faire l'objet d'un soin identique à ceux destinés aux activités sportives qui focalisent jusqu'à présent l'attention et les investissements (football, basketball, course à pied).



Les préaux : des espaces publics à réinvestir

Sonia Curnier, Tracés n°3553, 5/2025 → [LIEN EN PAGE 75](#)

Annexes



INDEX DES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Ouverture au public	Le futur site scolaire de Champs d'Aullie, Le Mont-sur-Lausanne	p. 10
Aménagements	L'approche globale de la Ville de Renens	p. 15
	Le Collège de Coteau-Fleuri, Lausanne	p. 25
	La place de sport, Savigny	p. 27
Étude de faisabilité	Le Collège de Bois-Murat, Épalinges	p. 36
Démarche participative	« Dessine-moi un préau » au Collège du Croset, Ecublens	p. 45
	« Le Banc ondulé » au Collège du Tombay, Bussigny	p. 47
	Les espaces extérieurs du Collège de la Plaine, Chavannes-près-Renens	p. 49
	Rénovation future des préaux des Collèges de la Combe et de la Chavanne, Cugy	p. 50
	Réaménagement du préau du Collège du Mottier, Le Mont-sur-Lausanne	p. 53

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE GUIDE

Aménagements scolaires – Recommandations

→ Canton de Vaud, 2022



Cahier de recommandations pour la transformation des cours d'école

→ Oasis, juin 2020



Compte-rendu de la démarche « Dessine-moi un préau ! »

→ Canton de Vaud, 2024



Cours de récréation et de jeux proches de la nature

→ Partner paper 10, Roger Federer Foundation septembre 2023



Des cours d'école végétalisées et aménagées en faveur de la biodiversité

→ Canton de Vaud, 2022



Estimation des coûts des matériaux et installations naturelles

→ Cour verte



Fabricants d'éléments de jeu à valeur pédagogique

→ Cour verte



Fondation du sport vaudois



Fondation RADIX



Kit pédagogique : monter un projet nature à l'école

→ Salamandre École



La politique lausannoise des préaux scolaires

→ Ville de Lausanne



Le métier de concierge scolaire : dilemme(s) entre travail technique et travail relationnel

→ Préaux en tous genres, Unil



Le participatif : un guide pour accompagner vos démarches participatives

→ Ville de Lausanne



Les préaux : des espaces publics à réinvestir

→ Sonia Curnier, Tracés n°3553, 5/2025



Normes générales en matière de constructions scolaires

→ Canton de Vaud 2022



Plan d'action biodiversité 2019-2030

→ Canton de Vaud



Préaux en tous genres

→ Projet de recherche de l'Unil



Projets sport-santé

→ Canton de Vaud



Promotion de la santé et prévention dans les communes vaudoises

→ Unisanté



Législature 2021–2026

Mobilité

Campagne des comptages 2021-2022, janvier 2023

Sport

Elaboration d'une politique sportive communale : Contexte, enjeux et mise-en-œuvre, Guide pour les communes, juin 2025

Économie

Stratégie régionale de développement économique 2025-2029, septembre 2024

Immobilier non résidentiel : Entre l'offre du marché et les besoins des entreprises, janvier 2024

Mobiliser une ville et une région autour d'une ambition légitime, octobre 2022

Jeunesse

Santé psychique des jeunes : Leviers d'action à l'échelle communale, juillet 2025

Participation des enfants et des jeunes : Conseils, exemples et témoignages, novembre 2023

Répertoire à l'usage des communes : Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, août 2021

Seniors

Préparer sa retraite : guide pratique pour une transition économique réussie, septembre 2024

Guide de communication Communes-Seniors, septembre 2023

Diagnostic territorial de la mobilité résidentielle des seniors, juin 2022



www.lausanneregion.ch/publications-2021-2026



IMPRESSUM

Éditrice Lausanne Région, septembre 2025

Ont collaboré à cette publication comme auteur-es :

Coline Bovay et Magali Zuercher, bureau urbaplan

Louise Curchod et Emilie Villalmanzo, Unil, avec le soutien
d'Interface – le Fonds de soutien à la recherche partenariale
de l'Université de Lausanne

Me Fabien Hohenauer, étude HDC à Lausanne

Illustrations Anaïs Lou Illustration

Photographies Marino Trotta

Graphisme Plates-Bandes communication, Lausanne

Impression Graphus, Lausanne

Tirage 250 exemplaires sur papier recyclé